

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1847.

BUDGET
 DES
DÉPENSES ET SERVICES
 DU
MINISTÈRE DE LA GUERRE,
 POUR L'EXERCICE 1848.



BRUXELLES,
 M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
 RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

AVRIL 1847.

2

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES

LORS DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Pour l'exercice 1848.

Messieurs,

Le Budget de la Guerre pour l'exercice 1848 s'élève
à fr. 28,994,000 »
y compris 45,000 francs de dépenses extraordinaires
nécessitées par l'année bissextile.

Comparé au Budget de l'année courante, qui est de 29,405,100 »
il présente une diminution de fr. 411,100 »

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au trésor s'élèvent environ à 168,000 francs, savoir :

Pensions des élèves de l'école militaire fr.	15,000	»
Remboursements d'avances faites pour construction d'écuries	15,000	»
Vente de chevaux de réforme et de matériel	18,000	»
Location de terrains, etc.	120,000	»
ENSEMBLE. fr.	168,000	»

La diminution des dépenses serait de plus de 411,100 francs, si l'on pouvait avoir dès à présent la certitude que le prix du pain, des autres denrées et des fourrages descendrait au même taux qu'en 1845 et pendant les années antérieures; mais il a paru nécessaire de demander encore de ce chef quelques augmentations, moindres cependant que celles de 1847.

La ration de pain est calculée pour l'année courante à 21 centimes; dans les propositions relatives à 1848, elle est réduite à 18 centimes. Ce chiffre est la moyenne des prix de 1847 et des années précédentes.

L'article consacré à cette dépense est diminué de fr. 269,171 92 c.

Des bases analogues ont été adoptées en ce qui concerne les rations de fourrages.

La ration forte est évaluée en		1847 à. . fr.	1 57 c.
		1848 à. . .	1 35
— légère —		1847 à. . .	1 39
		1848 à. . .	1 20

L'article présente une diminution de 347,000 francs.

Des notes spéciales placées à la suite du Budget indiquent les motifs des divers changements proposés pour 1848.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille francs* (28,994,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 avril 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	287,000
2	— des employés	160,000	"	
3	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	17,000	"	
4	Matériel du Ministère	40,000	"	
5	Dépôt de la Guerre	10,000	15,000	
6	Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs	10,000	"	
7	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000	"	
CHAPITRE II.				
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.				
SECTION I ^{re} . — Solde de l'état-major.				
1	État-major général	595,000	"	1,582,000 85
2	— des provinces et des places	514,042	70	
3	Service de l'intendance militaire	110,644	"	
4	— de santé et administration des hôpitaux	540,404	15	
5	Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale.	22,000	"	
SECTION 2. — Solde et habillement des diverses armes.				
1	Infanterie	9,402,798	25,902	17,466,700
2	Cavalerie	2,977,607	1,595	
3	Artillerie	2,544,121	57 10,878 63	
4	Génie	608,000	"	
5	Gendarmerie	1,658,985	10 149,016 90	
SECTION 3. — Masses des corps, frais divers et indemnités.				
1	Masse de pain.	1,671,552	56	6,979,550 56
2	— de fourrages	2,995,000	"	
3	— d'entretien du harnachement. — Traitement et ferrure des chevaux	67,000	"	
4	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement	154,500	"	
5	— de casernement des chevaux	81,000	"	
6	— des hommes	625,528	"	
7	Frais de route et de séjour des officiers	86,000	"	
8	Transports généraux et autres.	70,000	"	
9	Primes de rengagement.	2,000	"	
10	Chauffage et éclairage des corps-de-garde	60,000	"	
11	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture	421,000	"	
12	Remonte	426,970	"	
13	Frais de bureau et d'administration des corps	510,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		25,914,950	88 200,190 53	26,115,121 41

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. . . . fr.	25,914,950 88	200,190 55	26,115,121 41
	CHAPITRE III.			
	<i>École militaire.</i>			
1	Traitements et indemnités	55,425 99	"	157,000 "
2	Enseignement.	69,040 35	"	
3	Solde des élèves	28,794 75	"	
4	Dépenses d'administration	25,729 95	"	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Matériel du service de santé et des hôpitaux.</i>			
1	Pharmacie centrale	120,000 "	"	641,175 "
2	Solde, supplément de solde et pain des malades	507,675 "	"	
3	Loyer des bâtiments, réparations	15,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>			
1	Matériel de l'artillerie	501,575 "	58,427 "	1,692,000 "
2	— du génie	752,000 "	400,000 "	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Traitements divers et pensions.</i>			
1	Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, etc.	272,484 51	"	545,700 "
2	Traitements des aumôniers.	52,500 "	"	
3	— d'employés temporaires.	2,500 "	"	
4	Pensions civiles	15,000 "	"	
5	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	21,215 69	"	
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	45,005 59	"	45,005 59
	TOTAL du Budget du Ministère de la Guerre. . . . fr.	28,555,582 47	658,617 55	28,994,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 avril 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NOTES

RELATIVES AUX

CHANGEMENTS INTRODUITS DANS LE BUDGET DE LA GUERRE

Pour l'exercice 1848.

CHAPITRE I^{er}. — *Administration centrale.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1847.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 1^{er}. — *État-major général.*

Le chiffre est le même que celui du Budget de 1847.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

Cet article présente une augmentation de 36,700 francs provenant de la création de 13 secrétaires-archivistes de 1^{re} classe (adjudants-sous-officiers) à 1,000 francs fr. 13,000 »

12 de 2 ^e classe (sergents-majors), à 850 francs.	10,200 »
18 de 3 ^e classe (sergents), à 750 francs	13,500 »
TOTAL.	fr. 36,700 »

Les exigences du service justifient suffisamment la création de ces emplois, dont les titulaires seront placés près des états-majors des quatre divisions territoriales et des commandants de province et des places.

L'institution des secrétaires-archivistes a pour but, d'abord de restreindre le nombre des officiers des corps où leur présence est nécessaire, et que la loi sur l'organisation de l'armée ne permet pas de remplacer, et ensuite d'améliorer et de régulariser le service des bureaux des états-majors dont il est question, service important qui a été en souffrance jusqu'à ce jour.

Il est à remarquer que cette mesure ne constitue pas une augmentation réelle de 36,700 francs; car il a été déduit de l'art. 13, sect. 3, chap. II (*Frais d'administration*), une somme de 9,000 francs, provenant de la diminution apportée dans l'allocation des frais de bureau des officiers auxquels ces secrétaires-archivistes seront adjoints.

Il n'est pas hors de propos de faire observer que cet emploi existe en France, où l'utilité en a été reconnue depuis longtemps, et où les titulaires ont même le grade d'officier.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance.*

Le crédit demandé est le même que celui alloué en 1847.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

Cet article a subi une diminution de fr. 81 60 c^s.

Tous les traitements sont portés d'après la loi sur le service de santé, et la différence résulte de la suppression de la dépense extraordinaire qui figurait au Budget de 1847.

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5. — *Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale.*

Le chiffre a été diminué de 3,000 francs, qui sont portés à l'article 7 du chapitre I^{er}, *Frais de route et de séjour du Ministre.*

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Solde et habillement de l'infanterie.*

Malgré le surcroît de dépense de 16,000 francs auquel donne lieu l'année bissextile, cet article n'a subi qu'une augmentation de fr. 6,150 25.

L'effectif n'offre pas de différence avec celui que présente le Budget de 1847.

Dans chaque régiment d'infanterie, un des sergents est élevé au grade de sergent-major. C'est le seul changement qui ait été introduit.

Dans l'état actuel des choses, le sous-officier employé dans les bureaux des commandants de régiment d'infanterie, ne peut être revêtu que du grade de sergent. Or cette obligation est presque toujours inconciliable avec la nécessité d'avoir dans cette position, un des meilleurs sous-officiers du corps. La plupart des colonels se sont même vus obligés de prendre, pour ce service, un lieutenant à des compagnies auxquelles la loi n'en accorde que deux, nombre strictement nécessaire.

Dans le but de remédier, autant que possible, à ces inconvénients, il a paru convenable de donner le grade de sergent-major aux sous-officiers employés dans les bureaux des chefs de corps, qui pourront ainsi choisir parmi les plus capables.

L'augmentation de dépense qui résultera de cette nouvelle mesure est très-minime, puisqu'elle ne s'élève qu'à 52 centimes par régiment et par jour.

Le Budget de 1847 présente 345,000 journées de traitement de militaires dans les hôpitaux; mais la moyenne pour les années 1845 et 1846 ne s'étant élevée qu'à 333,000 journées, c'est ce dernier chiffre qui a été porté au Budget de 1848.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Solde et habillement de la cavalerie.*

Quoique l'effectif soit le même que celui qui est porté au Budget de 1847, cet article a cependant subi une augmentation de 17,259 francs, qui provient en partie de l'année bissextile, et en partie du supplément de 400 francs, accordé aux capitaines en second remplissant les fonctions d'adjutants-majors et d'instructeurs.

Déjà le Budget de 1847 a consacré pareille augmentation de solde en faveur d'autres officiers spéciaux des divers corps de l'armée, et il a semblé équitable de réparer une omission que rien ne justifie.

Le Budget de 1847 présente 78,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux; mais la moyenne des années 1845 et 1846 n'ayant été que de 74,000 fr., c'est ce dernier chiffre qui figure au Budget de 1848.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Solde et habillement de l'artillerie.*

L'année bissextile principalement a nécessité l'augmentation de fr. 7,955 50 c^s, que présente cet article.

En 1844, le Département de la Guerre, en vue d'opérer des économies, a cru pouvoir consentir à une réduction de 40 chevaux de trait par batterie montée; il espérait, malgré cette réduction, pouvoir parer aux exigences de l'instruction et du service de l'arme; mais l'expérience des dernières années a démontré le contraire, et l'on a reconnu que, sous peine de compromettre l'avenir de nos batteries, il était indispensable d'en revenir à l'ancien état des choses.

L'effectif actuel de chacune des batteries dont il s'agit, n'est que de 30 chevaux. Mais ce nombre n'est jamais au complet, puisque ce n'est qu'à la fin de l'année que la remonte pourvoit au remplacement des chevaux que les batteries sont dans le cas de perdre. D'un autre côté, il s'en trouve à l'infirmerie, non dressés, etc. Ces circonstances viennent encore diminuer considérablement le nombre de chevaux dont on peut disposer pour les exercices, et mettent presque toujours les batteries dans l'impossibilité de pouvoir atteler plus de trois et très-rarement quatre pièces.

C'est pour mettre fin à cette fâcheuse situation que l'effectif des batteries est augmenté de 10 chevaux.

L'augmentation totale sera de 150 chevaux de trait, pour lesquels le Budget de 1848 comprend seulement le prix d'achat; l'acquisition ne devant avoir lieu que vers la fin de l'année, il n'a rien été porté pour la nourriture, le casernement, etc., de ces chevaux.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Solde et habillement des troupes du génie.*

La différence en plus de fr. 1,508 50 c^s, provient de l'année bissextile.

L'effectif est le même que celui porté pour 1847.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — *Solde, habillement, fourrages, etc., de la gendarmerie.*

Cet article présente une diminution de 9,000 francs.

Une somme de fr. 149,016 90 c^s figure comme dépense extraordinaire pour l'entretien de 27 gendarmes à cheval et de 169 gendarmes à pied.

Dans la prévision que les prix des fourrages subiront une baisse en 1848, on a cru devoir réduire le taux de l'indemnité de fr. 1 25 c^s à fr. 1 15 c^s, d'où il est résulté une atténuation de dépense de fr. 40,003 80 c^s.

A l'augmentation provenant de l'année bissextile, se joint celle relative à l'admission aux chevrons des sous-officiers et gendarmes, en vertu de l'arrêté royal du 18 décembre 1846, dépense qui s'élève à fr. 26,955 25 c^s.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

Cet article a subi une réduction de fr. 269,171 92 c^s. Elle provient de la différence dans le prix de la ration de pain, qui, de 21 centimes, a été porté à 18 centimes pour 1848.

Ce chiffre est la moyenne entre les prix des années précédentes et celui alloué pour 1847.

Il a paru rationnel de le prendre pour base, sauf à présenter à la Législature, s'il y a lieu, tel amendement que pourrait nécessiter le résultat des adjudications publiques.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

Cet article offre une diminution de 547,000 francs. Elle provient de la différence dans les prix portés pour les rations de fourrages : ainsi, la ration forte cotée pour 1847, à fr. 1 57 c^s, et la ration légère à fr. 1 59 c^s, ne sont plus portées, pour 1848, qu'à fr. 1 35 c^s et fr. 1 20 c^s.

Comme cela a été dit à l'article précédent, les résultats des adjudications pourront donner lieu à des amendements pour modifier la demande d'allocation pour cet article.

L'achat des 150 chevaux de trait, demandés en plus et destinés aux 15 batteries montées des régiments d'artillerie, ne devant avoir lieu que vers la fin de 1848, n'occasionne pas une demande d'allocation supplémentaire pour nourriture.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

Le chiffre demandé pour cet article est le même que celui alloué en 1847.

Les prix avantageux, auxquels plusieurs corps vendent le fumier des chevaux, a permis de continuer à effectuer des réductions, qui s'élèvent pour cette année à fr. 104,518 58 c^s.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

Cet article a subi une augmentation de 59,500 francs.

Elle est justifiée par la nécessité de pourvoir au renouvellement successif des objets de harnachement et de buffleterie qui, mis en grande partie en usage depuis 1834, ont atteint leur terme de durée. Il est à remarquer que cette augmentation ne représente qu'une faible partie des déductions faites depuis 12 ans pour objets de l'espèce dont le renouvellement n'était pas strictement nécessaire, puisque l'on voit, en effet, que les sommes allouées en moins de ce chef, depuis 1836, s'élèvent à fr. 579,827 05 c^s.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Casernement des chevaux.*

Cet article est augmenté de 5,000 francs.

Diverses circonstances donnent lieu à cette différence : d'abord l'année bissextile, ensuite les 96 chevaux accordés par le Budget de 1847, aux régiments de cuirassiers, et enfin la prévision que le nombre de chevaux manquants sera moins considérable.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Casernement des hommes.*

L'année bissextile a nécessité une augmentation de fr. 538 50 c.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

Au Budget de 1847, cet article avait été porté à 88,000 francs; mais sur la demande d'un honorable membre de la Chambre des Représentants, 5,000 francs en ont été distraits et reportés au chapitre I^{er}, *Frais de route et de séjour du Ministre.*

Tout en maintenant, pour 1848, le chiffre primitif de 1847, il a cependant été reconnu nécessaire, pour constituer la somme à allouer pour frais de route et de séjour du Ministre, de disjoindre 3,000 francs de l'art. 5, section I^{re}, chapitre II, *Indemnités aux généraux, etc.*, et 2,000 francs seulement du présent article, qui ainsi se trouve porté à 86,000 francs.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

Depuis plusieurs années, l'allocation pour cet article ayant été insuffisante, il y a eu nécessité de demander, pour 1848, une augmentation de 10,000 francs, qui se justifie par les prix élevés qu'ont donnés les adjudications publiques, et qui ont trompé les prévisions basées sur les résultats des années précédentes.

A ces causes, il faut ajouter l'imputation qui a été faite à cet article, des frais de transport par le chemin de fer pour des corps de troupe en marche.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagement.*

Une somme de 2,000 francs ayant été reconnue suffisante pour payer les primes de rengagement dans les armes de la cavalerie et de l'artillerie, cet article a subi une diminution de 1,000 francs.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

La suppression de quelques corps-de-garde dans les garnisons a permis d'opérer sur cet article une diminution de 3,000 francs.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 11. — *Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture.*

Le crédit demandé est le même que celui alloué pour 1847.

La ration de vivres de campagne a été portée, pour officier, à 46 centimes, et pour sous-officiers et soldats, à 49 centimes, ce qui représente une augmentation de 3 centimes sur les années antérieures à 1847.

Cette augmentation a pour motif la probabilité que les prix qu'offriront les adjudications publiques ne seront point au-dessous de ces chiffres.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — *Remonte.*

Le crédit demandé dépasse de 12,220 francs celui qui est alloué pour 1847.

Comme les années précédentes, la remonte est calculée à raison d'un neuvième de l'effectif.

86 chevaux sont portés en moins pour les deux régiments de cuirassiers; mais, d'un autre côté, le nombre des chevaux de trait à acheter pour l'artillerie a subi une augmentation de 150.

L'article *Solde et habillement de l'artillerie* donne les motifs qui justifient la nécessité de cette acquisition.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

Cet article présente une diminution de 9,000 francs.

La création des secrétaires-archivistes a permis d'opérer des réductions sur les frais de bureau alloués à quelques fonctionnaires, et particulièrement sur ceux des chefs d'état-major des divisions territoriales, des commandants de province et des places, près desquels ces employés seront placés.

CHAPITRE III. — ÉCOLE MILITAIRE. — ART. 1^{er}. — *Traitement et indemnités de l'état-major et du service intérieur.*

Le crédit demandé est, à peu de chose près, le même que celui qui a été alloué pour 1847.

CHAPITRE III, ART. 2. — *Enseignement.*

Le chiffre n'a pas subi de changement.

CHAPITRE III, ART. 3. — *Solde des élèves.*

Cet article présente une augmentation de fr. 8,454 75 c^s, à laquelle donne lieu le nombre des élèves qui sera plus considérable qu'en 1847.

Les sommes qui rentreront au trésor, du chef de la pension de ces élèves, compenseront cette augmentation.

CHAPITRE III, ART. 4. — *Dépenses d'administration.*

Une légère diminution a été obtenue sur cet article.

CHAPITRE IV, ART. 1^{er}. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

L'augmentation est de 26,000 francs. Elle résulte d'une plus grande consommation et surtout du renchérissement général des substances médicamenteuses, dont quelques-unes ont doublé et même triplé de prix. Celui des sangsues a éprouvé une hausse considérable, qui pour la consommation d'une année peut donner un surcroît de dépense de 9 à 10 mille francs.

Il a paru équitable d'appeler les officiers pensionnés à recevoir gratuitement les médicaments.

La retenue opérée sur leur traitement d'activité a souvent été pour eux une charge sans compensation, puisqu'étant alors dans la force de l'âge, ils avaient rarement besoin de recourir au service sanitaire. Plus tard, admis à la pension, à

une époque de la vie où les infirmités et les maladies deviennent plus fréquentes, ils se trouvaient privés des avantages de cette institution au moment où ils allaient surtout en avoir besoin.

L'arrêté royal du 20 décembre 1846 a modifié les dispositions existantes, en accordant aux officiers pensionnés la faculté de recevoir les médicaments, sous la condition de subir sur le montant de leur pension, une retenue d'un demi pour cent.

Cette mesure donne lieu à un surcroît de dépense qui ne constitue cependant pas une charge pour l'État, puisque la retenue d'un demi pour cent opérée sur les pensions, compense en grande partie la valeur des médicaments fournis.

CHAPITRE IV, ART. 2. — *Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.*

La hausse survenue dans le prix des subsistances a nécessité la demande d'un crédit plus élevé. Bien que le prix moyen de la journée de traitement ait été, pour 1846, de près de fr. 1 10 c, cependant l'on a cru pouvoir prendre le chiffre de fr. 1 03 c pour base dans le calcul de l'allocation pour 1848, dans la prévision d'une baisse sur les subsistances alimentaires.

Si l'on a pu faire face à ce surcroît de charges pour l'année 1846, au moyen de l'allocation ordinaire, et si l'on croit encore pouvoir supporter celui que présentera l'année 1847, c'est par suite des économies réalisées sur les exercices antérieurs, et qui seront entièrement absorbées en 1847.

CHAPITRE IV, ART. 3. — *Location de bâtiments, menues réparations.*

Le Département de la Guerre est en contestation avec l'autorité communale d'Anvers au sujet de la propriété des bâtiments de l'hôpital militaire, et ne paye plus le loyer de cet établissement depuis plusieurs années. Il en résulte une diminution de 10,000 francs sur cet article.

CHAPITRE V, ART. 1^{er}. — *Matériel de l'artillerie.*

Le chiffre n'a point subi de changement.

CHAPITRE V, ART. 2. — *Matériel du génie.*

La somme demandée est la même que celle qui a été allouée en 1847, y compris 400,000 francs figurant comme dépense extraordinaire pour continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest.

CHAPITRE VI, ART. 1^{er}. — *Traitements divers et pensions.*

La diminution de fr. 4,714 08 c, obtenue sur cet article, provient d'une réduction dans le nombre des officiers qui se trouvent momentanément dans la position de non-activité et de réforme.

CHAPITRE VI, ART. 2. — *Traitement des aumôniers.*

Le chiffre n'a pas subi de variation.

CHAPITRE VI, ART. 3. — *Traitement des employés temporaires dans les magasins.*

La diminution de 3,550 francs que présente cet article, provient de la suppression de l'emploi de garde magasin de 1^{re} classe, chargé de la direction du magasin central, établissement dont le maintien n'a pas été jugé nécessaire en temps de paix.

CHAPITRE VI, ART. 4. — *Pensions civiles.*

Le chiffre n'a point changé.

CHAPITRE VI, ART. 5. *Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.*

Des extinctions dans le nombre des anciens militaires décorés ou recevant un secours sur le fonds de Waterloo, ont donné lieu à une diminution de fr. 4,035 92 c^t sur cet article.

CHAPITRE VII. — *Dépenses imprévues.*

Une diminution de fr. 555 25 c^t a été effectuée sur ce chapitre, pour arrondir le chiffre du Budget.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE,

POUR L'EXERCICE 1848.



CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"		
160,000 "	"	160,000 "	160,000 "	"	"		
17,000 "	"	17,000 "	17,000 "	"	"		
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"		
19,000 "	15,000 "	34,000 "	34,000 "	"	"		
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"		
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"		
272,000 "	15,000 "	287,000 "	287,000 "	"	"		
595,000 "	"	595,000 "	595,000 "	"	"		
514,042 70	"	514,042 70	277,542 70	56,700 "	"		
110,644 "	"	110,644 "	110,644 "	"	"		
540,404 15	"	540,404 15	540,485 75	"	81 60		
22,000 "	"	22,000 "	25,000 "	"	3,000 "		
1,582,000 85	"	1,582,000 85	1,348,472 45	56,700 "	5,081 60		
9,402,798 "	25,902 "	9,426,700 "	9,420,549 75	6,150 25	"		
2,977,607 "	1,593 "	2,979,000 "	2,961,741 "	17,259 "	"		
2,544,121 57	10,878 65	2,555,000 "	2,547,064 50	7,935 50	"		
698,000 "	"	698,000 "	696,691 50	1,508 50	"		
1,658,983 10	149,016 90	1,808,000 "	1,817,000 "	"	9,000 "		
17,281,509 47	185,190 55	17,466,700 "	17,445,046 75	52,653 25	9,000 "		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
SECTION TROISIÈME.		
Masses des corps, frais divers et indemnités.		
1	»	Masse de pain.
2	»	— de fourrages
3	»	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux
4	»	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement
5	»	— de casernement des chevaux
6	»	— — des hommes
7	»	Frais de route et de séjour des officiers
8	»	Transports généraux et autres
9	»	Primes de rengagement
10	»	Chauffage et éclairage des corps-de-garde
11	»	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture
12	»	Remonte
15	»	Frais de bureau et d'administration des corps.
		TOTAL DE LA SECTION 3 ^{me} fr.
Récapitulation du chapitre II.		
SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major.		
— 2 ^{me} . — Solde et habillement des diverses armes		
— 3 ^{me} . — Masses des corps, frais divers et indemnités.		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
ÉCOLE MILITAIRE.		
1	»	Traitements et indemnités
2	»	Enseignement
3	»	Solde des élèves
4	»	Dépenses d'administration
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,671,532 56	"	1,671,532 56	1,940,704 48	"	269,171 92		
2,995,000 "	"	2,995,000 "	3,542,000 "	"	547,000 "		
67,000 "	"	67,000 "	67,000 "	"	"		
154,500 "	"	154,500 "	93,000 "	59,500 "	"		
81,000 "	"	81,000 "	78,000 "	3,000 "	"		
625,528 "	"	625,528 "	624,789 50	538 50	"		
86,000 "	"	86,000 "	83,000 "	3,000 "	"		
70,000 "	"	70,000 "	60,000 "	10,000 "	"		
2,000 "	"	2,000 "	3,000 "	"	1,000 "		
60,000 "	"	60,000 "	63,000 "	"	3,000 "		
421,000 "	"	421,000 "	421,000 "	"	"		
426,970 "	"	426,970 "	414,750 "	12,220 "	"		
519,000 "	"	519,000 "	523,000 "	"	9,000 "		
6,979,530 56	"	6,979,530 56	7,520,243 98	88,258 50	629,171 92		
1,382,090 83	"	1,382,090 83	1,348,472 43	56,700 "	3,081 60		
17,281,509 47	185,190 55	17,466,700 "	17,443,046 75	32,653 25	9,000 "		
6,979,530 56	"	6,979,530 56	7,520,243 98	88,258 50	629,171 92		
25,642,930 88	185,190 55	25,828,121 43	26,511,763 18	157,611 75	641,253 52		
55,425 99	"	55,425 99	55,424 98	1 "	"		
69,049 53	"	69,049 53	69,049 53	"	"		
28,794 73	"	28,794 73	20,540 "	8,454 73	"		
23,729 95	"	23,729 95	23,885 63	"	153 73		
157,000 "	"	157,000 "	148,700 "	8,453 75	153 75		

NUMÉRO des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE IV.			
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.			
1	"	Pharmacie centrale	
2	"	Solde, supplément de solde et pain des malades.	
3	"	Loyer des bâtiments, réparations	
			TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.			
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.			
1	"	Matériel de l'artillerie	
2	"	— du génie	
			TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.			
1	"	Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme, etc.	
2	"	— des aumôniers	
3	"	— d'employés temporaires	
4	"	Pensions civiles	
5	"	— de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo	
			TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Unique.	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
			TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
120,000 »	»	120,000 »	94,000 »	26,000 »	»		
507,675 »	»	507,675 »	450,000 »	57,675 »	»		
15,500 »	»	15,500 »	25,500 »	»	10,000 »		
641,175 »	»	641,175 »	567,500 »	85,675 »	10,000 »		
501,575 »	58,427 »	540,000 »	540,000 »	»	»		
752,000 »	400,000 »	1,152,000 »	1,152,000 »	»	»		
1,255,575 »	458,427 »	1,692,000 »	1,692,000 »	»	»		
272,484 51	»	272,484 51	277,198 59	»	4,714 08		
52,500 »	»	52,500 »	52,500 »	»	»		
2,500 »	»	2,500 »	5,850 »	»	5,550 »		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»		
21,215 69	»	21,215 69	22,251 61	»	1,055 92		
545,700 »	»	545,700 »	552,800 »	»	9,100 »		
45,005 59	»	45,005 59	46,556 82	»	555 25		
45,005 59	»	45,005 59	46,556 82	»	555 25		

NUMÉROS des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	18	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Soldes et masses. — Frais divers des corps.
III.	20	École militaire
IV.	23	Matériel du service de santé et des hôpitaux
V.	<i>Ib.</i>	— de l'artillerie et du génie
VI.	<i>Ib.</i>	Traitements divers et pensions
VII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		Totaux. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
272,000 »	15,000 »	287,000 »	287,000 »	»	»	
25,642,950 88	185,190 53	25,828,121 41	26,511,765 18	157,611 75	641,255 52	
157,000 »	»	157,000 »	148,700 »	8,455 75	155 75	
641,175 »	»	641,175 »	567,500 »	83,675 »	10,000 »	
1,255,575 »	458,427 »	1,692,000 »	1,692,000 »	»	»	
543,700 »	»	543,700 »	552,800 »	»	9,100 »	
45,005 59	»	45,005 59	45,556 82	»	555 25	
28,555,582 47	638,617 53	28,994,000 »	29,405,100 »	249,742 50	660,842 50	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				411,100		

26

PIÈCES

SERVANT

DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.



28

CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1848.			CRÉDIT alloué pour 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		Observations.
	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires	TOTAL.		En plus.	En moins	
Article Premier.							
Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
Art. 2.							
Traitement des fonctionnaires, employés, huis- siers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires . . .	160,000 »	»	160,000 »	160,000 »	»	»	
Art. 3.							
Supplément aux officiers et autres militaires atta- chés au Département de la Guerre	17,000 »	»	17,000 »	17,000 »	»	»	
Art. 4.							
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses di- verses	40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
Art. 5.							
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collec- tion des cartes, réduction des plans parcellaires du cadastre, etc.	19,000 »	15,000 »	34,000 »	34,000 »	»	»	
Art. 6.							
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
Art. 7.							
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
Totaux. . . . fr.	272,000 »	15,000 »	287,000 »	287,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE au Budget de 1848.					»		

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 3. — *Service de l'intendance et de l'administration militaire.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
Service de l'intendance.						
Intendants militaires	en chef (<i>pour mémoire</i>)	"	"	"	"	"
	de 1 ^{re} classe	2	5	1,098	8,400 "	16,800 "
	de 2 ^e —	4	4	1,464	6,500 "	25,200 "
Sous-intendants militaires.	de 1 ^{re} classe	8	8	2,928	5,500 "	44,000 "
	de 2 ^e —	4	"	"	3,800 "	15,200 "
	adjoints	4	"	"	2,500 "	10,000 "
		22				
Service de l'administration militaire.						
<i>(Pour mémoire.)</i>						
Capitaines quartiers-maitres		20	"	"	"	"
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs.		45	"	"	"	"
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants administrateurs d'habillement		20	"	"	"	"
		105				
		125	15	5,490		111,200 "
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.					556 "	
RESTE.					110,644 "	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à fr.					110,644 "	
DIFFÉRENCE fr.					"	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		Nombre de RATIONS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux.		du TRAITEMENT individuel.	des SOMMES annuelles.				
Service de santé des hôpitaux.									
Inspecteur général	1	2	732	11,600 "	11,600 "	185,950 "			
Médecins	principaux	4	"	0,500 "	25,200 "				
	de garnison	7	"	5,500 "	58,500 "				
	de bataillon de 1 ^{re} cl.	1	"	3,350 "	3,350 "				
	adjoints	20	"	1,600 "	52,000 "				
Pharmaciens	principal	1	"	4,650 "	4,650 "				
	de 1 ^{re} classe.	4	"	3,800 "	15,200 "				
	de 2 ^e —	8	"	2,500 "	20,000 "				
	de 3 ^e —	18	"	1,600 "	28,800 "				
Inspecteur vétérinaire	1	1	566	4,650 "	4,650 "				
	65	5							
Service de santé des corps. (Pour mémoire.)									
Médecins	de régiment	28	11	"	"				
	de bataillon {	de 1 ^{re} cl.	28	11	"	"			
		de 2 ^e cl.	58	5	"	"			
Vétérinaires	de 1 ^{re} classe	11	11	"	"				
	de 2 ^e —	9	9	"	"				
	de 3 ^e —	7	7	"	"				
	121	54							
Total du personnel du service de santé des hôpitaux et des corps	186	57							
Service administratif des hôpitaux.									
Directeurs	de 1 ^{re} classe	5	"	2,500 "	12,500 "	42,300 "			
	de 2 ^e —	5	"	1,800 "	9,000 "				
Sous-directeurs	de 1 ^{re} classe	8	"	1,400 "	11,200 "				
	de 2 ^e —	8	"	1,200 "	9,600 "				
A REPORTER. fr.	26	5	1,098						
TOTAL.						226,250 "			
A DÉDUIRE :									
$\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.						1,151 25			
RESTE A REPORTER. fr.						225,118 75			

Service de santé et administration des hôpitaux (suite).

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.		du TRAITEMENT individuel.	des SOMMES annuelles.		
REPORT.	26	3	1,098	»	»	225,118 75	
Service administratif des hôpitaux. (Suite.)							
Commis { de 1 ^{re} classe	5	»	»	1,000 »	5,000 »		
{ de 2 ^e —	5	»	»	900 »	4,500 »		
Employés { de 1 ^{re} classe	40	»	»	1 30 p ^r j ^r .	19,032 »		
{ de 2 ^e —	41	»	»	1 10 —	16,506 60		
Infirmiers { de 1 ^{re} classe	70	»	»	» 90 —	23,058 »		
{ de 2 ^e —	71	»	»	» 80 —	20,788 80		
Sœurs hospitalières	33	»	»	800 »	26,400 »		
	265					115,285 40	
TOTAL du personnel du service administratif. .	291	3	1,098				
TOTAL.						340,404 15	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à						340,485 75	
DIFFÉRENCE en moins au Budget de 1848. fr.						81 60	

CHAPITRE II, SECTION 1^{re}, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps et officiers dans une position spéciale	22,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.	25,000 »	
Différence en moins au Budget de 1848	5,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1^{er}. — *Arme de l'Infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Colonel	1	2	"	732	7,400	"	7,400	"
Lieutenant-colonel	1	2	"	732	5,900	"	5,900	"
Majors	5	9	"	3,294	5,050	"	25,250	"
Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	1	1	"	566	3,700	"	3,700	"
Quartier-maître, capitaine de —	1	"	"	"	3,700	"	3,700	"
Adjudants-majors, lieutenants	3	"	"	"	2,500	"	6,900	"
— sous-lieutenant	1	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Officier-payeur, lieutenant	1	"	"	"	2,500	"	2,500	"
— sous-lieutenant	1	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Capitaine administrateur d'habillement	1	"	"	"	3,300	"	3,300	"
Officier d'armement	1	"	"	"	1,900	"	1,900	"
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drapeau	1	"	"	"	1,900	"	1,900	"
Médecin de régiment	1	"	"	"	4,200	"	4,200	"
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	3,550	"	3,550	"
— — de 2 ^e —	5	"	"	"	2,500	"	7,500	"
Capitaines de 1 ^{re} classe	15	"	"	"	3,300	"	42,900	"
— de 2 ^e —	15	"	"	"	2,900	"	37,700	"
Lieutenants	26	"	"	"	1,900	"	49,400	"
Sous-lieutenants	26	"	"	"	1,600	"	41,600	"
	101	14	"	5,124	A DÉDUIRE :		252,900	"
					½ p/o p ^r médicaments.		1,264 50	
					RESSE.		251,635 50	
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers	5	"	1,850	"	"	2 71	4,959 50	
Tambour-major	1	"	566	"	"	1 97	721 02	
Sergent-cornet	1	"	566	"	"	1 72	629 52	
Maître armurier	1	"	566	"	"	1 99	728 34	
— tailleur et cordonnier	2	"	732	"	"	" 92	673 44	
Musiciens d'état-major	14	"	5,124	"	"	"	8,144	"
Caporaux tambours et cornets	4	"	1,464	"	"	1 13	1,634 52	
Sergents-majors	27	"	9,882	"	"	2 04	20,159 28	
Sergents	107	"	59,162	"	"	1 72	67,358 64	
— fourriers	27	"	9,882	"	"	1 72	16,097 04	
Caporaux	160	"	58,560	"	"	" 97	56,805 20	
Tambours et cornets	52	"	19,052	"	"	" 36	16,567 52	
Élèves-tambours et cornets	8	"	2,928	"	"	" 70	2,049 60	
Grenadiers	648	"	257,168	"	"	" 76	180,247 68	
Voligeurs	648	"	257,168	"	"	" 76	180,247 68	
	1705	"	624,050	"				
Haute paye pour chevrons (approximativement)							2,450 42	
Pour première mise de 610 hommes à 30 francs							18,300	"
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier							1,200	"
							579,700	"
TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite. fr.							851,335 50	

Douze régiments d'infanterie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.								
Colonels.	19	24	"	8,784	7,400	"	88,800	"
Lieutenants-colonels.	12	24	"	8,784	5,900	"	70,800	"
Majors.	48	84	"	50,744	5,050	"	242,400	"
Capitaines adjudants-majors de 1 ^{re} classe.	6	6	"	2,196	3,700	"	22,200	"
— de 2 ^e —	6	6	"	2,196	3,500	"	19,800	"
Quartiers-maitres, capitaines de 1 ^{re} classe.	6	"	"	"	3,700	"	22,200	"
— de 2 ^e —	6	"	"	"	3,500	"	19,800	"
Adjudants-majors, lieutenants.	27	"	"	"	2,500	"	62,100	"
— sous-lieutenants.	9	"	"	"	2,000	"	18,000	"
Officiers-payeurs, lieutenants.	12	"	"	"	2,500	"	27,600	"
— sous-lieutenants.	12	"	"	"	2,000	"	24,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement.	12	"	"	"	3,500	"	59,600	"
Officiers d'armement.	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau.	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Médecins de régiment.	12	"	"	"	4,200	"	50,400	"
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	12	"	"	"	5,550	"	40,200	"
— de 2 ^e —	24	"	"	"	2,500	"	60,000	"
Capitaines de 1 ^{re} classe.	120	"	"	"	3,500	"	596,000	"
— de 2 ^e —	120	"	"	"	2,900	"	548,000	"
Lieutenants.	240	"	"	"	1,900	"	456,000	"
Sous-lieutenants.	240	"	"	"	1,600	"	384,000	"
	960	144	"	52,704	A DÉDUIRE :		2,457,500	"
					1/2 % pour médicaments.		12,187 50	
					RESTE.		2,425,312 50	
TROUPE.								
Adjudants sous-officiers.	48	"	17,568	"	"	2 71	47,609 28	
Tambours-majors.	12	"	4,592	"	"	1 97	8,652 24	
Maitres armuriers.	12	"	4,592	"	"	1 99	8,740 08	
— tailleurs et cordonniers.	24	"	8,784	"	"	" 92	8,081 28	
Musiciens d'état-major.	168	"	61,488	"	"	"	97,728	"
Caporaux, tambours et cornets.	48	"	17,568	"	"	1 15	19,851 84	
Sergents-majors.	252	"	92,252	"	"	1 99	185,541 68	
Sergents.	996	"	561,556	"	"	1 67	608,775 12	
— fourriers.	252	"	92,252	"	"	1 67	154,027 44	
Caporaux.	1,488	"	544,608	"	"	" 92	501,059 56	
Tambours et cornets.	480	"	175,680	"	"	" 81	142,500 80	
Élèves-tambours et cornets.	96	"	55,156	"	"	" 70	24,595 20	
Grenadiers.	1,584	"	579,744	"	"	" 75	425,215 12	
Voltigeurs.	1,584	"	579,744	"	"	" 75	425,215 12	
Fusiliers.	6,556	"	2,518,976	"	"	" 70	1,623,285 20	
	15,580	"	4,897,080	"	"			
Haute paye pour chevrons (approximativement).							22,668 24	
Pour première mise de 4,676 hommes à 50 francs.							140,280	"
— indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier.							14,400	"
							1,452,000	"
TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie.							6,877,512 50	

Cadre de réserve.

GRADES.	EFFECTIF.	MONTANT DES DEUX TIERS du TRAITEMENT annuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
Capitaines de 1 ^{re} classe.	16	2,200 »	35,200 »	
— de 2 ^e —	16	1,933 33	30,933 28	
Lieutenants.	32	1,266 67	40,533 44	
	64	»	106,666 72	
A DÉDUIRE : 1/2 p. ‰ pour médicaments. . . .			333 33	
RESTE. . . .			106,133 39	

Compagnie sédentaire de sous-officiers.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de journées de SOUS-OFFICIERS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDE POUR 1848.	Observations.
			Du traitement individuel.	De la solde et habillement par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenant	1	»	1,900	»	1,900	»
Sous-lieutenant	1	»	1,600	»	1,600	»
	3	»	A DÉDUIRE :		6,800	»
			$\frac{1}{2}$ % p ^e médicam ^{ts} .		34	»
			RESTE. . .		6,766	»
TROUPE.						
Sergent-major	1	366	»	2 30	841	80
Sergents	6	2,196	»	1 80	3,952	80
— fourrier	1	366	»	1 80	658	80
Sous-officiers	60	21,960	»	1 40	50,744	»
Tambours	2	752	»	1 40	1,024	80
	70	25,620	»	»	57,222	20
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire de sous-officiers. . . fr.					43,988	20

Deux compagnies sédentaires de fusiliers.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de journées de SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
			Du TRAITEMENT individuel.	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	»	5,300	»	6,600	»
Lieutenants	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants	4	»	1,600	»	6,400	»
	8	»	A DÉDUIRE :		16,800	»
			$\frac{1}{2}$ p. % p ^r médicaments.		84	»
			RESTE. . . .		16,716	»
TROUPE.						
Sergents-majors	2	752	»	1 99	1,456	68
Sergents	8	2,928	»	1 67	4,389	76
— fourriers.	2	752	»	1 67	1,222	44
Caporaux	52	11,712	»	» 92	10,775	04
Tambours	4	1,464	»	» 81	1,185	84
Fusiliers	200	75,200	»	» 70	51,240	»
	248	90,768	»	»	70,769	76
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies sédentaires de fusiliers. . . . fr.					87,485	76

Division de discipline.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du TRAITEMENT individuel.	de la solde et habillement par jour.	DEMANDÉ POUR 1848.	
OFFICIERS.								
Major	1	1	»	366	5,050	»	5,050	»
Sous-lieutenant officier-payeur . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines de 1 ^{re} classe	2	»	»	»	3,300	»	6,600	»
Lieutenants	4	»	»	»	1,900	»	7,600	»
Sous-lieutenants	4	»	»	»	1,600	»	6,400	»
	12	1	»	366	A DÉDUIRE :		27,650	»
					$\frac{1}{2}$ p. % pour médicam ^{ts} .		158	25
TROUPE.							RESTE. . . fr.	27,511 75
Sergents-majors	2	»	732	»	»	2 04	1,493	28
Sergents	16	»	5,836	»	»	1 72	10,072	52
— fourriers	2	»	732	»	»	1 72	1,259	04
Caporaux	24	»	8,784	»	»	» 97	8,520	48
Tambours	4	»	1,464	»	»	» 81	1,185	84
Soldats.	400	»	146,400	»	»	» 55	77,592	»
	448	»	163,968	»			100,122	96
TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline. fr.							127,634	71

Compagnie d'enfants de troupe.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848	Observations.	
			du TRAITEMENT individuel	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour.			
OFFICIERS.							
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	»	3,500	»	3,500	»	
Lieutenants	2	»	1,900	»	3,800	»	
Sous-lieutenants	2	»	1,600	»	3,200	»	
	5	»	A DÉDUIRE :		10,500	»	
			$\frac{1}{2}$ p. % pour médicam ^{ts} .		51	50	
			RESTE. . . fr.		10,248	50	
TROUPE.							
Sergent-major	1	366	»	1 99	728	54	
Sergents	8	2,928	»	1 67	4,889	76	
— fourrier	1	366	»	1 67	611	22	
Caporal-tambour	1	366	»	1 15	415	58	
1 caporal-fourrier	1	366	»	» 65	237	90	
Enfants de troupe. {	16 caporaux	16	5,850	»	» 65	5,306	40
	4 tambours	4	1,464	»	» 60	878	40
	229 enfants	229	83,814	»	» 55	46,097	70
250	261	95,526					
A DÉDUIRE pour les enfants de troupe.	250	50,500	à $\frac{1}{3}$ de la ration de pain.				
	11	65,026			57,665	50	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe. fr.					67,911	80	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.				NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux		De sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du TRAITEMENT des officiers.	de la solde et habillement de la troupe.	
			d'officiers.	de troupe.		d'officiers.	de TROUPE.			
2 régiments de chasseurs à cheval . . .	108	1362	196	1210	498,492	71,736	442,860	375,415 50	581,000 »	956,415 50
2 — de lanciers	108	1362	196	1210	498,492	71,736	442,860	375,415 50	580,200 »	955,615 50
2 — de cuirassiers	78	1068	140	904	590,888	51,240	350,864	277,505 50	446,900 »	724,405 50
Régiment des guides	54	681	98	605	249,240	35,868	221,450	187,358 50	294,500 »	481,658 50
TOTAUX.	348	4473	630	5929	1,657,118	230,580	1,458,014	1,215,691 »	1,902,400 »	3,118,091 »
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 54,560 journées à 21 centimes fr. 11,415 60										
— les militaires traités dans les hôpitaux, 74,000 — à 99 — 75,260 »										
— les pertes de l'effectif et congés 55,808 40										
TOTAL des dépenses ordinaires. fr.										2,977,607 »
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
Pour surplus de traitement à 7 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors actuellement existants, à 200 francs fr. 1,400 »										
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 7 »										
										1,393 »
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de la cavalerie.										2,979,000 »
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.										2,961,741 »
Différence en plus au Budget de 1848.										17,259 »

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Arme de l'Artillerie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT. individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
OFFICIERS.						
Colonels	4	8	2,928	8,400 "	55,600 "	
Lieutenants-colonels	5	10	5,660	6,500 "	51,500 "	
Majors	5	10	5,660	5,500 "	27,500 "	
Capitaines de 1 ^{re} classe	5	5	1,850	4,200 "	21,000 "	
Lieutenants	9	9	5,294	2,500 "	22,500 "	
Commandants d'artillerie en résidence	1 ^{re} classe . .	5	"	4,200 "	21,000 "	
	2 ^e — . .	4	"	2,500 "	10,000 "	
Gardes d'artillerie	de 1 ^{re} classe, avec rang de capitaine . .	7	"	5,550 "	25,450 "	
	de 2 ^e — — de lieutenant . .	8	"	2,500 "	20,000 "	
	de 3 ^e — — de sous-lieutenant . .	9	"	1,800 "	16,200 "	
	61				226,750 "	
				A DÉDUIRE :		
				$\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments.	1,155 75	
				RESTE. . . . fr.	225,616 25	
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.						
Conducteurs	de 1 ^{re} classe, avec rang d'adjudant-sous-officier. .	11	"	1,000 "	11,000 "	
	de 2 ^e — — de maréchal-des-logis-chef. .	11	"	850 "	9,550 "	
	de 3 ^e — — de maréchal-des-logis . .	12	"	750 "	9,000 "	
Maitres artificiers	5	"	"	850 "	2,550 "	
Contrôleurs	de 1 ^{re} classe	5	"	2,500 "	7,500 "	
	de 2 ^e —	4	"	1,900 "	7,600 "	
Réviseurs .	de 1 ^{re} classe	5	"	1,500 "	4,770 "	
	de 2 ^e —	1	"	1,260 "	1,260 "	
	48	42	15,372		55,050 "	
TOTAL. fr.					278,646 25	

1^{er} régiment d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
OFFICIERS.						
<i>État-major.</i>						
Colonel	1	3	1,098	8,400 "	8,400 "	
Lieutenant-colonel.	1	3	1,098	6,500 "	6,500 "	
Majors	5	6	2,196	3,500 "	16,500 "	
Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe)	1	2	732	4,650 "	4,650 "	
Lieutenant —	1	2	732	3,550 "	3,550 "	
Capitaine instructeur (1 ^{re} classe).	1	2	732	4,650 "	4,650 "	
Quartier-maître (capitaine de 2 ^e classe).	1	"	"	3,500 "	3,500 "	
Lieutenant officier-payeur	1	"	"	2,500 "	2,500 "	
Capitaine administrateur d'habillement	1	"	"	3,500 "	3,500 "	
Médecin { de régiment	1	1	566	4,200 "	4,200 "	
{ de bataillon (1 ^{re} classe)	1	1	566	3,550 "	3,550 "	
Vétérinaire { de 1 ^{re} classe	1	1	566	3,550 "	3,550 "	
{ de 2 ^e —	1	1	566	2,500 "	2,500 "	
Quatre batteries à cheval.						
Capitaines { de 1 ^{re} classe	4	8	2,928	4,650 "	13,600 "	
{ de 2 ^e —	4	8	2,928	3,800 "	15,200 "	
Lieutenants	8	16	5,856	2,950 "	25,600 "	
Sous-lieutenants	8	16	5,856	2,500 "	20,000 "	
Six batteries de siège.						
Capitaines de 1 ^{re} classe	6	6	2,196	4,200 "	25,200 "	
Lieutenants	6	6	2,196	2,500 "	15,000 "	
Sous-lieutenants	6	6	2,196	2,100 "	12,600 "	
	57	88	52,208		196,550 "	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ pour % pour médicaments.					981 75	
A REPORTER. fr.					195,568 25	

14

2^{me}, 3^{me} et 4^{me} régiments d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.					
OFFICIERS.							
<i>État-major.</i>							
Colonels	5	9	5,294	8,400	25,200	"	
Lieutenants-colonels	5	9	5,294	6,500	18,900	"	
Majors	9	18	6,588	5,500	49,500	"	
Capitaines adjudants-majors de 1 ^{re} classe	5	6	2,196	4,650	15,950	"	
Lieutenants —	5	6	2,196	5,550	10,050	"	
Capitaines instructeurs de 1 ^{re} classe	5	6	2,196	4,650	15,950	"	
Quartiers-maitres, capitaines {	de 1 ^{re} classe	2	"	3,700	7,400	"	
	de 2 ^e —	1	"	5,500	5,500	"	
Lieutenant officier-payeur	1	"	"	2,500	2,500	"	
Sous-lieutenants officiers-payeurs	2	"	"	2,000	4,000	"	
Capitaines administrateurs d'habillement	5	"	"	5,500	9,900	"	
Médecins {	de régiment	5	5	1,098	4,200	12,600	"
	de bataillon de 1 ^{re} classe.	3	5	1,098	5,550	10,050	"
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	5	5	1,098	5,550	10,050	"
	de 2 ^e —	5	5	1,098	2,500	7,500	"
Quinze batteries montées.							
Capitaines {	de 1 ^{re} classe	15	50	10,980	4,650	69,750	"
	de 2 ^e —	15	50	10,980	5,800	57,000	"
Lieutenants.	21	42	15,572	2,950	61,950	"	
Sous-lieutenants	24	48	17,568	2,500	60,000	"	
Dix-huit batteries de siège.							
Capitaines de 1 ^{re} classe	18	18	6,588	4,200	75,600	"	
Lieutenants.	18	18	6,588	2,500	45,000	"	
Sous-lieutenants	18	18	6,588	2,100	57,800	"	
	174	270	98,820	"	605,750	"	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.					3,028	75	
A REPORTER. fr.					602,721	25	

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE P.M.X.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement PAR JOUR.	DEMANDÉ POUR 1848.	
OFFICIERS.								
Capitaine	de 1 ^{re} classe.	1	1	"	366	4,200	"	4,200 "
	de 2 ^e —	1	1	"	366	3,550	"	3,550 "
Lieutenants		2	2	"	752	2,500	"	5,000 "
Sous-lieutenants		2	2	"	752	2,100	"	4,200 "
		6	6	"	2,196			16,750 "
						A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicam ^{ts} .		83 75
						RESTE. . .		16,666 25
TROUPE.								
Sergent-major.		1	"	366	"	"	2 59	874 74
— constructeur		1	"	366	"	"	2 59	874 74
Sergents		10	"	3,660	"	"	2 07	7,576 20
— fourrier		1	"	366	"	"	2 07	757 62
Caporaux		10	"	3,660	"	"	1 50	4,758 "
Trompettes.		2	"	752	"	"	1 54	1,127 28
Maîtres-ouvriers		20	"	7,520	"	"	1 20	8,784 "
Pontonniers	de 1 ^{re} classe.	20	"	7,520	"	"	1 04	7,612 80
	de 2 ^e —	65	"	23,790	"	"	" 95	22,124 70
		150	"	47,580	"			54,490 08
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie de pontonniers. . . fr.								71,156 55

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.	DEMANDÉ POUR 1848.	
OFFICIERS.								
Capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	»	566	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	566	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ p ^r médicam ^{ts} .		10,900	»
							54 50	
					RESTE. . .		10,845 50	
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	566	»	»	2 72	995 52	
Sergents	4	»	1,464	»	»	2 30	5,567 20	
— fourrier.	1	»	566	»	»	2 30	841 80	
Caporaux	6	»	2,196	»	»	1 25	2,701 08	
Trompettes	2	»	732	»	»	1 50	1,141 02	
Canonniers-ouvriers {	de 1 ^{re} classe . . .	20	»	7,320	»	»	1 15	8,271 60
	de 2 ^e — . . .	50	»	10,980	»	»	» 92	10,101 60
	de 3 ^e — . . .	18	»	6,588	»	»	» 81	5,556 28
	83	»	30,012	»			32,757	»
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers d'artillerie. fr.							43,602 50	

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.	DEMANDÉ POUR 1848.	
OFFICIERS.								
Capitaine de 1 ^{re} classe.	1	1	»	366	4,200	»	4,200	»
Lieutenant	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	366			10,900	»
					A DÉDUIRE : 2 1/2 % p ^r médicam ^{ts} .		54 50	
					RESTE. . .		10,845 50	
TROUPE.								
Sergent-major	1	»	366	»	»	2 20	805 20	
Sergents.	4	»	1,464	»	»	1 88	2,752 32	
— fourrier	1	»	366	»	»	1 88	688 08	
Caporaux	6	»	2,196	»	»	1 15	2,481 48	
Trompettes	2	»	732	»	»	1 56	1,141 92	
Canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers) .	10	»	5,660	»	»	» 92	5,567 20	
— de 2 ^e — (ouvriers —) .	122	»	44,652	»	»	» 81	56,168 12	
	146	»	55,456	»			47,404 52	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers armuriers. fr.							58,249 82	

Compagnie sédentaire d'artificiers.

GRADES.	EFFECTIF sur PIED DE PAIX.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
			du TRAITEMENT individuel.	de LA SOLDE et habillement par jour.		
OFFICIERS.						
Capitaine { de 1 ^{re} classe	1	»	4,200	»	4,200	»
	1	»	3,350	»	3,350	»
Lieutenant	1	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenant	1	»	2,100	»	2,100	»
	4	»			12,150	»
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}\%$ pour médicaments.		60 75	
			RESTE. . .		12,089 25	
TROUPE.						
Maréchal-des-logis chef	1	366	»	2 20	805 20	
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis chef).	1	366	»	2 20	805 20	
Maréchaux-des-logis	6	2,196	»	1 88	4,128 48	
— — fourrier	1	366	»	1 88	688 08	
Brigadiers	6	2,196	»	1 15	2,481 48	
— artificiers	2	732	»	1 02	746 64	
Trompettes	2	732	»	1 56	1,141 92	
Ouvriers charpentier, forgeron et charron. . . .	3	1,098	»	1 02	1,119 96	
Artificiers { de 1 ^{re} classe	24	8,784	»	» 92	8,081 28	
	24	8,784	»	» 81	7,115 04	
	70	25,620			27,115 28	
TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers. fr.					30,202 53	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.					NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT demandé pour 1848.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	CHEVAUX			de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX			du traitement des officiers.	de la solde et habillement de la troupe.	
			d'officiers.	de troupe			d'officiers	DE TROUPE				
				de selle.	de trait.			de selle.	de trait.			
État-major	61	48	42	»	»	»	15,372	»	»	225,616 25	53,030 »	278,646 25
1 ^{er} régiment d'artillerie	57	893	88	284	160	326,838	32,208	103,944	58,560	195,368 25	373,000 »	568,368 25
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	174	2436	270	162	600	891,576	98,820	59,292	219,600	602,721 25	994,500 »	1,597,221 25
Escadron du train d'artillerie	8	122	10	12	60	44,652	3,660	4,392	21,960	24,676 »	58,100 »	82,776 »
Compagnie de pontonniers	6	130	6	»	»	47,580	2,196	»	»	16,666 25	54,490 08	71,156 33
— d'ouvriers d'artillerie	4	82	1	»	»	30,012	366	»	»	10,845 50	32,757 »	43,602 50
— — armuriers	4	146	1	»	»	53,436	366	»	»	10,845 50	47,404 32	58,249 82
— sédentaire d'artificiers	4	70	»	»	»	25,620	»	»	»	12,089 25	27,113 28	39,202 53
TOTAUX	257	3879	376	458	820	1,410,714	152,988	167,628	300,120	1,095,828 25	1,640,394 68	2,739,222 93

A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 97,760 journées à 21 centimes fr. 20,529 60
 — les militaires traités dans les hôpitaux, 58,500 — à 81 — 47,385 »
 — pertes de l'effectif et congés 127,186 96

TOTAL des dépenses ordinaires fr. 2,544,121 37

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Pour 1 capitaine de 1^{re} classe du train d'artillerie, qui se trouve momentanément au-dessus du complet organique, à 2/3 de traitement, soit 3,100 »
 Pour 2 lieutenants du train d'artillerie, qui se trouvent momentanément au-dessus du complet organique, à fr. 1,966 66 c., ci. 3,933 32
 — 1 capitaine de 2^e classe, commandant d'artillerie en résidence 2,233 32
 — 1 lieutenant 1,666 66
Fr. 10,933 30
 A DÉDUIRE : 1/2 p. o/o pour médicaments 54 67
10,878 63
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'artillerie 2,555,000 »
 Le crédit alloué pour 1847 s'élève à 2,547,064 50
 Différence en plus au Budget de 1848. 7,935 50

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du Génie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.					
OFFICIERS.							
Colonels	5	6	2,196	8,400 "	25,200 "		
Lieutenants-colonels	5	10	5,660	6,500 "	51,500 "		
Majors	5	10	5,660	5,500 "	27,500 "		
Capitaines {	de 1 ^{re} classe	18	18	6,588	4,200 "	75,600 "	
	de 2 ^e —	5	5	1,830	3,550 "	16,750 "	
Lieutenants	12	12	4,592	2,500 "	50,000 "		
Sous-lieutenants	12	12	4,592	2,100 "	25,200 "		
	60				231,750 "		
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		1,158 75		
			RESTE. . . . fr.		250,591 25		
GARDES.							
Gardes du génie {	de 1 ^{re} classe	10	"	2,000 "	20,000 "		
	de 2 ^e —	20	"	1,600 "	52,000 "		
	de 3 ^e —	20	"	1,200 "	24,000 "		
	50	75	26,718				
					76,000 "		
					506,591 25		
			A REPORTER. fr.				

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1^{er}. — *Masse de pain.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848, à raison de 18 centimes PAR RATION.	<i>Observations.</i>
Infanterie	7,148,956		
Cavalerie	1,637,118		
Artillerie	1,419,714		
Génie	244,122		
TOTAL.	10,449,910	1,880,983 80	
A déduire :			
Pour les journées de marche et au camp	690,118		
Pour les militaires malades traités dans les hôpitaux, etc. .	475,500		
	1,165,618	209,451 24	
RESTE.	9,286,292	1,671,532 56	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à. . . .		1,940,704 48	
Différence en moins au Budget de 1848 . fr.		269,171 92	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masses de fourrages.*

PARTIES PRENANTES.	NOMBRE DE JOURNÉES DONNANT DROIT				MONTANT DE LA DÉPENSE POUR				CRÉDIT
	A L'INDIGNITÉ DE FOURRAGES pour rations		AUX RATIONS en nature		L'INDIGNITÉ DE FOURRAGES pour rations		RATIONS EN NATURE		DEMANDÉ POUR
	légères.	fortes.	légères.	fortes.	légères à fr. 1-25.	fortes à fr. 1-40.	légères à fr. 1-20.	fortes à fr. 1-35.	1848.
État-major général.	"	73,952	"	"	"	105,504 80	"	"	105,504 80
— des provinces et des places	12,444	"	"	"	15,555 "	"	"	"	15,555 "
Service de l'intendance mili- taire.	5,490	"	"	"	6,862 50	"	"	"	6,862 50
Service de santé	1,098	"	"	"	1,572 50	"	"	"	1,572 50
Infanterie	71,570	"	"	"	89,212 50	"	"	"	89,212 50
Cavalerie	"	"	1,029,192	659,402	"	"	1,255,050 40	863,192 70	2,098,295 10
État-major et troupes d'artil- lerie.	15,572	"	29,280	576,084	19,215 "	"	55,156 "	777,715 40	852,064 40
État-major et troupes du génie.	59,012	"	"	"	57,515 "	"	"	"	57,515 "
Officiers en disponibilité, etc.	1,850	2,562	"	"	2,287 50	3,586 80	"	"	5,874 50
	157,616	76,494	1,058,472	1,215,486	172,020 "	107,091 60	1,270,166 40	1,640,906 10	3,190,184 10
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants									195,184 10
RESTE. fr.									2,995,000 "
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.									3,542,000 "
Différence en moins au Budget de 1848 fr.									547,000 "

CHAP. II, SECT. 3, ART. 3.—*Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	Observations.
	de CHEVAUX DE TROUPE.	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1848.	
Chasseurs à cheval	442,860	09 cent ^{es} .	39,857 40	
Lanciers	442,860	09 —	39,857 40	
Carabiniers	350,864	09 —	29,777 76	
Guides	221,450	09 —	19,928 70	
Artillerie	441,596	09 —	39,725 64	
Train d'artillerie	26,552	09 —	2,571 68	
	1,905,762		171,518 58	
A DÉDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible à cette masse au 1 ^{er} janvier 1848			104,518 58	
RESTE. fr.			67,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.			67,000 »	
Différence.			»	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — *Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.*

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
	HOMMES.	CHEVAUX.				
Régiment d'élite	{ grenadiers	1,836	»	0 »	11,016 »	
	{ voltigeurs	1,836	»	1 »	1,836 »	
Douze régiments d'infanterie		33,684	»	1 »	33,684 »	
Trois régiments de chasseurs à pied		8,559	»	1 »	8,559 »	
Une compagnie sédentaire de sous-officiers		70	»	1 »	70 »	55,872 »
Deux compagnies sédentaires de fusiliers		248	»	1 »	248 »	
Division de discipline		448	»	1 »	448 »	
Compagnie d'enfants de troupe		11	»	1 »	11 »	
Régiment du génie		1,768	»	1 »	1,768 »	1,768 »
Chasseurs à cheval	{ hommes	1,826	»	1 20	2,191 20	
	{ chevaux	»	1,516	16 »	24,256 »	
Lanciers	{ hommes	1,826	»	1 50	2,759 »	
	{ chevaux	»	1,516	16 »	24,256 »	85,788 40
Cuirassiers	{ hommes	1,258	»	» 70	866 60	
	{ chevaux	»	1,016	16 »	16,256 »	
Guides	{ hommes	915	»	1 20	1,095 60	
	{ chevaux	»	758	16 »	12,128 »	
Artillerie	Batteries à cheval	840	»	1 55	1,502 »	
		»	552	7 25	2,552 »	
	— montées	3,583	»	» 50	1,791 50	
		»	810	4 25	3,442 50	
	— non montées	3,298	»	» 40	1,519 20	
	Train	295	»	» 50	147 50	11,048 90
		»	76	4 25	323 »	
	Compagnie de pontonniers	150	»	» 40	52 »	
	— d'ouvriers d'artillerie	82	»	» 40	52 80	
	— — armuriers	146	»	» 40	58 40	
Gendarmerie	— sédentaire d'artificiers	70	»	» 40	28 »	
	{ hommes à pied	400	»	1 »	408 »	2,416 »
	{ — à cheval	1,008	»	2 »	2,016 »	
TOTAL fr.					154,895 30	
A déduire					595 30	
RESTE fr.					154,500 »	
Le crédit alloué 1847 s'élève à					95,000 »	
Différence en plus au Budget de 1848					59,500 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 3. -- *Massé de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
Cavalerie.	1,438,014		
Artillerie.	467,748		
Gendarmerie	368,928		
TOTAL.	2,274,690		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquants . . .	249,690		
RESTE.	2,025,000 à 4 centimes.	81,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.		78,000 »	
Différence en plus au Budget de 1848. fr.		3,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
Infanterie	7,179,456		
Cavalerie	1,637,118		
Artillerie	1,419,714		
Génie	244,122		
Gendarmerie	515,328		
TOTAL.	10,993,738		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche, au camp et en congé. . .	246,738		
RESTE. fr.	10,749,000		
D'après contrat du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand.	{ 4,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50 19,590 » à 1 — à . . . 20 50 103 demi-fournitures, à 12 »	29,975 » 401,595 » 1,260 »	
TOTAL. 20,600 fournitures, à 566 journées d'occu- pation, donnent pour 19,590 lits à 1 place	7,169,940 journées.		
Pour les mariés . . 1,010 » à 2 — :	569,660 —		
TOTAL.	7,539,600 —		
A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation.	753,960 —		
RESTE.	6,785,640 —		
Pour fournitures à l'État, pour 500 hommes	183,000 à 2 c ^{mes} .	3,660 »	
— aux villes	3,780,360 à 3 »	189,018 »	
TOTAL des journées	10,749,000		
TOTAL.		623,328 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à		624,789 50	
Différence en plus au Budget de 1848 fr.		538 50	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
Service général.	86,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à	83,000 »	
Différence en plus au Budget de 1848. . . . fr.	3,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT	CRÉDIT	<i>Observations.</i>
	DE LA DÉPENSE EN 1846.	DEMANDE POUR 1848.	
Service général.	48,291 89		
Infanterie	28,267 66		
Cavalerie.	2,959 21		
Artillerie.	2,422 25		
Génie.	580 52		
TOTAUX.	82,501 51	70,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.		60,000 »	
Différence en plus au Budget de 1848. fr.		10,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement	2,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à	3,000 »	
Différence en moins au Budget de 1848. . . fr.	1,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
Corps-de-garde des garnisons et des camps.	60,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à	63,000 »	
Différence en moins au Budget de 1848. fr.	5,000 »	

CHAP. II, SECT. 3, ART. 11. — *Dépenses de vivres aux camps et indemnités pr logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT
	LOGEMENT ET NOURRITURE, à 74 centimes par jour.	VIVRES DE CAMPAGNE		DEMANDÉ POUR
		POUR OFFICIERS, à 46 cmes par jour.	POUR LA TROUPE, à 49 cmes par jour.	1848.
Journées de marche pour 8,500 miliciens de la levée de 1846 à incorporer, soit	34,000	»	»	23,160 »
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Infanterie	21,000	»	»	15,540 »
Cavalerie.	5,000	»	»	3,700 »
Artillerie.	2,000	»	»	1,480 »
Génie.	2,000	»	»	1,480 »
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général	»	2,576	»	1,184 96
Infanterie	57,600	14,016	230,400	161,967 36
Cavalerie	9,872	4,928	39,488	28,921 28
Artillerie.	2,752	992	11,008	7,886 72
Génie.	960	768	7,680	4,826 88
<i>Troupes qui camperont à Brasschaet.</i>				
Artillerie.	23,500	4,788	49,350	43,775 98
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Infanterie	»	11,905	184,958	96,103 72
Artillerie.	»	549	9,150	4,736 04
Génie.	»	2,004	33,400	17,287 84
Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations	»	»	»	2,649 22
Loyer du local pour le gouverneur de la résidence . . .	»	»	»	4,500 »
TOTAUX.	158,684	42,526	565,434	421,000 »
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à				421,000 »
Différence.				»

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF par CHEVAL.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
Chasseurs à cheval	134	560	75,040 »	
Lanciers	134	560	75,040 »	
Cuirassiers	100	750	75,000 »	
Guides.	67	690	46,230 »	
Artillerie et train. {	Chevaux de selle	51	55,660 »	
	— de trait	(a 224	112,000 »	a) Ce chiffre comprend une augmentation de 150 chevaux, à raison de 10 chevaux par batterie montée.
	710		414,970 »	
Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux de selle, nés et élevés en Belgique, à raison de 100 francs par cheval			12,000 »	
TOTAL.			426,970 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.			414,750 »	
Différence en plus au Budget de 1848. fr.			12,220 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	CORPS ET AUTORITÉS.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.	
<i>État-major général.</i>	1 Aide-major général de l'armée	2,000 "	2,000 "	12,800 "	
	4 Chefs d'état-major de divisions territoriales	1,200 "	4,800 "		
	2 — — de cavalerie	600 "	1,200 "		
	12 Généraux-majors, commandants de brigade	400 "	4,800 "		
<i>Gouvernement de la résidence.</i>	1 Général-major gouverneur de la résidence	500 "	500 "	500 "	
<i>État-major des provinces.</i>	9 Commandants de province	800 "	7,200 "	7,200 "	
<i>État-major des places.</i>	30 Commandants de place. { 5 à	800 "	2,400 "	12,500 "	
		600 "	1,200 "		
		400 "	2,400 "		
		500 "	5,700 "		
	4 Adjudants de place faisant fonctions de commandant	150 "	600 "		
<i>Service de l'intendance.</i>	4 Directeurs dans les divisions territoriales	5,500 "	14,000 "	21,700 "	
	3 Sous-intendants dans les provinces	2,500 "	7,500 "		
	1 — — au camp, pendant la période du campement	200 "	200 "		
<i>Service de santé.</i>	1 Inspecteur-général	2,000 "	2,000 "	2,000 "	
<i>Infanterie.</i>	1 Régiment d'élite	12,000 "	12,000 "	171,900 "	
	15 — d'infanterie et de chasseurs à pied	10,500 "	157,500 "		
	6 Compagnies sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe	400 "	2,400 "		
<i>Cavalerie.</i>	5 Régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides	6,000 "	30,000 "	40,000 "	
	2 — de cuirassiers	5,000 "	10,000 "		
<i>État-major de l'artillerie.</i>	1 Inspecteur général	2,500 "	2,500 "	7,500 "	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,000 "	4,000 "		
	1 Inspecteur des armes et 1 directeur de la fonderie	500 "	1,000 "		
<i>Troupes d'artillerie.</i>	4 Régiments	7,000 "	28,000 "	29,550 "	
	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaire d'artificiers et 2 compagnies du train	225 "	1,550 "		
<i>État-major du génie.</i>	1 Inspecteur général	2,500 "	2,500 "	6,500 "	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales	1,000 "	4,000 "		
<i>Troupes du génie.</i>	1 Régiment	5,000 "	5,000 "	5,000 "	
<i>Gendarmerie.</i>	9 Compagnies et l'administration centrale	"	15,500 "	15,500 "	
					550,250 "
A DÉDUIRE : Le montant présumé disponible à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues					11,250 "
RESTE fr.					519,000 "
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à					528,000 "
Différence en moins au Budget de 1848. fr.					9,000 "

CHAPITRE III. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848	Observations.
ARTICLE PREMIER.			
<i>Traitements et indemnités.</i>			
ÉTAT-MAJOR.			
1 commandant directeur des études	3,000 »		
1 — en second.	1,500 »		
2 examinateurs permanents	9,400 »		
1 capitaine instructeur.	800 »		
1 instructeur adjoint	633 33		
1 officier comptable	533 33		
4 inspecteurs des études	6,500 »		
1 secrétaire	1,600 »		
1 dessinateur civil	2,500 »		
1 aumônier	2,000 »		
1 médecin	833 33		
<i>Employés du service intérieur.</i>	28,899 99		
1 mécanicien.	1,200 »		
1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 »		
1 garde conservateur du matériel	560 »		
1 infirmier	400 »		
2 portiers	1,000 »		
4 hommes de peine.	1,600 »		
1 préparateur de chimie	900 »		
2 tambours	566 »		
ART. 2.		35,425 99	
<i>Enseignement.</i>			
5 professeurs militaires	5,633 33		
10 — civils	41,800 »		
7 répétiteurs militaires	6,516 »		
3 — civils	6,500 »		
1 maître militaire	800 »		
3 — civils	8,000 »		
ART. 3.		69,049 33	
Solde des élèves	28,794 75		
		28,794 75	
A REPORTER		133,270 07	

École militaire (suite).

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
REPORT. fr.		133,270 07	
ART. 4.			
<i>Dépenses d'administration.</i>			
Frais de bureau	3,000 »		
Manège	1,300 »		
Chauffage et éclairage	9,000 »		
Manipulation des élèves au laboratoire	1,000 »		
Indemnités aux travailleurs	1,500 »		
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour	1,281 »		
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200 »		
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école)	2,000 »		
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues	3,448 95		
		23,729 95	
TOTAL. fr.		157,000 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à		148,700 »	
Différence en plus au Budget de 1848.		8,300 »	

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	Observations.
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions.	4,000 »		
Achats de médicaments, lingerie et menues dépenses.	116,000 »		
		120,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitement des militaires malades dans les hôpitaux et infirmeries, 475,500 journées à fr. 1 05 c.	497,475 »		
Traitement des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées à fr. 1 05 c.	10,500 »		
		507,675 »	
ART. 3.			
Location de bâtiments, menues réparations.	13,500 »	13,500 »	
TOTAL. fr.		641,175 »	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.		567,500 »	
Différence en plus au Budget de 1848. fr.		73,675 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1848.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires	TOTAL.
1 ^o Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achats d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets pour la conservation des poudres; achat de bois pour plates-formes; solde des portiers d'arsenaux; allocations accordées aux conducteurs temporaires chargés d'escorter des convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre;			
SAVOIR :			
Dans la 1 ^{re} direction d'artillerie	21,000 »	»	a) 80,000 »
— 2 ^e —	22,000 »	»	
— 3 ^e —	18,000 »	»	
— 4 ^e —	19,000 »	»	
2 ^o Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion	16,000 »	»	b) 16,000 »
3 ^o Fabrication de poudres de guerre	70,000 »	»	c) 70,000 »
4 ^o Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège;			
SAVOIR :			
5,795 fusils du nouveau modèle à . . . fr. 56 76	159,504 20	»	
500 sabres de cavalerie 22 57	6,711 »	»	
10,000 armes à transformer au nouveau système 4 25	»	42,500 »	
Réparations de fusils divers	20,000 »	»	
	166,215 20	42,500 »	
A DÉDUIRE : la solde des ouvriers militaires, s'élevant approximativement à 20,000 francs, ci	15,909 20	4,073 »	
RESTE. . . . fr.	150,506 »	58,427 »	d) 188,733 »
A REPORTER. . . . fr.	316,506 »	58,427 »	554,733 »

Matériel de l'artillerie.

CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
80,000 »	»	»	a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre ; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.
46,000 »	»	»	b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées pendant l'année 1847, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement en munitions des armes du nouveau système.
70,000 »	»	»	c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées en 1847 pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans le corps de l'armée ; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités.
188,755 »	»	»	
354,755 »	»	»	d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage ; 2° pour approprier au système à percussion une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1848.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	316,306 »	38,427 »	354,733 »
5 ^e Travaux de la fonderie de canons à Liège;			
SAVOIR :			
FABRICATION DE 2 canons de campagne . . . de 12 c 11 — — . . . de 6 c 6 — à bombes . . . de 0^m 29 12 — courts . . . de 24 c 100 boulets . . . de 48 c 1,000 — creux . . . de 12 c à œil taraudé. 250 bombes . . . de 0^m 29 400 obus . . . de 0^m 20 400 — . . . de 0^m 15 500 grenades . . . de 0^m 15 200 boîtes à balles pour canons. . de 6 c 200 — obusier . de 0^m 20 200 — — . de 0^m 15			
Ferrures pour l'arsenal de construction.			
Réparations à l'équipage de pont; travaux divers.			
<i>Achat de matériaux.</i>			
9,000 kilogrammes de cuivre rouge à . . . fr. 2 15	19,550 »	»	
1,000 — d'étain 2 »	2,000 »	»	
Fers forgés, tôles et aciers	4,000 »	»	
Houilles, charbons, coak et fagots.	5,000 »	»	
Menus objets, huiles, cordages, outils, etc.	2,000 »	»	e) 80,000 »
Bois de construction	4,000 »	»	
Traitement des employés et du portier	12,947 87	»	
Salaire des ouvriers	50,000 »	»	
Menus achats et dépenses diverses.	702 13	»	
6 ^e Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers;			
SAVOIR :			
2 affûts de campagne de 12 c , avec avant-train.			
9 — de 6 c et d'obusier long, avec avant-train.			
13 caissons de 12 c , de 6 c , et d'obusier long de 0 ^m 15, avec avant-trains.			
À REPORTER. . . . fr.	396,506 »	38,427 »	434,933 »

Matériel de l'artillerie (suite).

CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
354,733 »	»	»	
80,000 »	»	»	c) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système ; des bouches à feu de place et des canons de campagne, pour remplacer ceux mis hors de service par l'usage. Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.
434,733 »	»	»	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1848.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	596,306 »	38,427 »	434,733 »
2 chariots de batterie, avec avant-trains.			
2 forges de campagne.			
6 affûts de place-côte de 0 ^m 29, avec châssis et plates-formes.			
8 affûts pour canons courts de 24 [℥] , avec avant-trains.			
1 avant-train de place-côte, servant aussi pour affût de siège de 6 [℥] .			
Achat de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients divers à l'usage des ateliers. .	52,250 90	»	
Achat de charbon de forge	4,164 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre	25,766 50	»	
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maitres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasin, le portier de l'établissement et les journaliers	15,638 80	»	f) 75,000 »
Frais de bureau.	1,200 »	»	
7 ^e Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre. .	10,000 »	»	g) 10,000 »
8 ^e Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers	10,000 »	»	h) 10,000 »
9 ^e Dépenses résultant de la confection de modèles de construction d'artillerie	5,000 »	»	i) 5,000 »
10 ^e Dépenses diverses et menus achats	5,267 »	»	k) 5,267 »
TOTAUX. . . . fr.	501,575 »	38,427 »	540,000 »

Matériel de l'artillerie (suite).

	CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
		EN PLUS.	EN MOINS.	
	434,733 »	»	»	
	75,000 »	»	»	f. Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction des affûts avec dépendances pour les nouvelles bouches à feu et les canons de campagne qui seront coulés à la fonderie de l'État, ainsi que pour remplacer les affûts mis hors de service.
	10,000 »	»	»	g) Cette école a pour objet de propager, dans le corps de l'artillerie, l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible.
	10,000 »	»	»	A) La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation.
	5,000 »	»	»	i) Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux objets d'artillerie.
	5,267 »	»	»	k) Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, qui ne peuvent être prévues.
	540,000 »	»	»	

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.
Ostende	6,800 »	2,200 »	5,850 »	1,500 »	1,550 »	4,100 »
Menin.	5,500 »	»	5,700 »	1,450 »	»	5,550 »
Audenarde	700 »	500 »	2,500 »	500 »	1,500 »	5,700 »
Gand	700 »	5,850 »	2,200 »	10,100 »	9,150 »	1,000 »
Ypres	4,200 »	»	3,800 »	5,150 »	»	1,850 »
Termonde	1,650 »	900 »	2,600 »	550 »	2,000 »	7,500 »
Nieuport	2,000 »	1,250 »	5,000 »	1,750 »	400 »	600 »
Postes fortifiés des Flandres	250 »	»	250 »	»	»	»
Anvers (place)	5,420 »	550 »	17,050 »	6,650 »	3,100 »	6,250 »
— (citadelle)	1,800 »	1,400 »	5,500 »	(a 85,510 »	10,000 »	17,500 »
Fort St ^e -Marie	1,600 »	700 »	200 »	»	»	»
— Lillo	2,400 »	1,550 »	3,750 »	»	»	»
— Liefkenshoek	1,400 »	900 »	4,200 »	»	»	»
Camp de Brasschaet	2,500 »	»	»	»	»	»
Lierre	420 »	445 »	461 »	809 »	745 »	615 »
Malines	860 »	»	»	4,140 »	»	»
Bruxelles	4,000 »	»	»	6,000 »	»	»
Louvain	2,000 »	»	»	2,000 »	»	»
Vilvorde	1,500 »	»	»	2,200 »	»	»
Diest	»	4,000 »	»	»	6,000 »	»
Liège (ville)	5,000 »	»	»	7,000 »	»	»
— (citadelle)	4,100 »	1,400 »	1,000 »	»	7,500 »	»
— (fort de la Chartreuse)	1,700 »	1,700 »	900 »	5,600 »	900 »	»
Huy	800 »	500 »	50 »	5,000 »	950 »	»
Hasselt	1,600 »	»	»	1,200 »	»	»
Arlon	1,000 »	»	»	6,500 »	»	»
Bouillon	1,200 »	500 »	500 »	»	»	»
Camp de Beverloo	40,000 »	»	»	(b 100,000 »	»	(c 7,500 »
Tournay	2,850 »	800 »	2,800 »	6,450 »	8,060 »	14,000 »
Namur	5,000 »	1,000 »	2,000 »	8,850 »	5,500 »	5,820 »
Charleroy	2,800 »	100 »	1,500 »	19,450 »	5,950 »	2,200 »
Dinant	925 »	575 »	200 »	5,180 »	»	620 »
Nons	2,500 »	»	5,400 »	(d 25,000 »	»	11,000 »
Ath	2,665 »	»	2,555 »	4,700 »	»	2,500 »
Philippeville	2,000 »	»	850 »	4,100 »	»	550 »
Mariembourg	800 »	»	400 »	2,400 »	»	500 »
TOTAUX. fr.	116,249 »	24,198 »	66,596 »	520,919 »	60,705 »	88,955 »
TOTAUX d'après l'ancienne division des dépenses	207,045 »			520,919 »	149,658 »	
Frais de surveillance générale						
— de loyer des bâtiments militaires dans diverses places et des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et les champs de manœuvre des camps de Brasschaet et de Beverloo						
— de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau						
— d'instruction pratique des troupes du régiment du génie.						
— de levée des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc.						
TOTAL des dépenses ordinaires						
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest.						
TOTAL GÉNÉRAL						
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à fr.						
Différence						

Matériel du génie.

CRÉDIT demandé POUR 1848.	Observations.
20,000 "	
12,000 "	
9,000 "	
27,000 "	
15,000 "	
15,000 "	
9,000 "	
500 "	
59,000 "	
119,510 "	a) Construction de logements à l'épreuve de la bombe.
2,500 "	
7,500 "	
6,500 "	
2,500 "	
3,500 "	
5,000 "	
10,000 "	
4,000 "	
3,500 "	
10,000 "	
12,000 "	
13,800 "	
8,800 "	
5,100 "	
2,800 "	
7,500 "	
2,000 "	
147,500 "	b) Construction de logements pour l'infanterie.
34,960 "	c) Continuation des travaux de défrichement et de plantation des terrains acquis par l'État.
21,950 "	
52,000 "	
5,500 "	
39,900 "	d) Restauration urgente de la caserne du bastion n° 5.
12,000 "	
7,500 "	
3,900 "	
677,620 "	
18,210 "	
15,000 "	
26,170 "	
5,000 "	
10,000 "	
752,000 "	
400,000 "	
1,152,000 "	
1,152,000 "	
"	

CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.
	de chevaux.	de rations.			
ARTICLE 1 ^{er} .					
Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.					
Disponibilité.					
1 lieutenant-général	4	1,464	11,260 "	11,260 "	35,570 "
1 général-major	5	1,098	7,750 "	7,750 "	
1 colonel de cavalerie	5	1,098	5,600 "	5,600 "	
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe.	"	"	5,660 "	5,660 "	
1 médecin en chef	"	"	5,660 "	5,660 "	
1 major d'artillerie	2	752	5,660 "	5,660 "	
Non-activité.					
2 généraux-majors	"	"	5,250 "	10,500 "	199,000 "
2 lieutenants-colonels	"	"	2,950 "	5,900 "	
5 majors	"	"	2,525 "	12,625 "	
21 capitaines de 1 ^{re} classe	"	"	1,650 "	34,650 "	
55 — de 2 ^e —	"	"	1,450 "	47,850 "	
50 lieutenants	"	"	950 "	47,500 "	
55 sous-lieutenants	"	"	800 "	26,400 "	
1 intendant de 2 ^e classe	"	"	2,950 "	2,950 "	
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe.	"	"	2,525 "	2,525 "	
2 médecins de bataillon.	"	"	950 "	1,900 "	
1 — adjoint	"	"	800 "	800 "	
2 pharmaciens de 2 ^e classe.	"	"	950 "	1,900 "	
1 — de 5 ^e —	"	"	800 "	800 "	
5 directeurs d'hôpitaux.	"	"	900 "	2,700 "	
Réforme.					
1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	"	"	1,262 50	1,262 50	3,912 50
5 capitaines de 2 ^e classe	"	"	725 "	2,175 "	
1 lieutenant	"	"	475 "	475 "	
				A DÉDUIRE :	238,482 50
				$\frac{1}{2}$ % p ^r médicaments.	1,192 41
				RESTE. . . .	237,290 09
Employés militaires en non-activité.					
1 capitaine de corps francs à fr. 5 17 par jour.	"	"	1,160 22	1,160 22	5,104 22
2 lieutenants 2 58 —	"	"	871 08	1,742 16	
2 sous-lieutenants. 2 12 —	"	"	775 92	1,551 84	
1 garde du génie de 2 ^e classe	"	"	740 "	740 "	
Pensions.					
Pensions temporaires accordées et à accorder.	"	"	"	"	50,000 "
A REPORTER. . . . fr.	12	4,592			272,484 51

CHAPITRE VI. — *Traitements divers et pensions (suite).*

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.
	de chevaux.	de rations.			
REPORT.	12	4,592			272,484 31
ART. 2.					
Traitement de 55 aumôniers et desservants	"	"	"	"	52,500 "
ART. 3.					
Traitement d'un garde-magasin de 2 ^e classe	"	"	2,500 "	2,500 "	2,500 "
ART. 4.					
Pensions civiles accordées depuis 1850	"	"	"	"	15,000 "
ART. 5.					
<i>Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.</i>					
Pensions à 40 militaires décorés	"	"	"	9,105 10	
Secours sur le fonds de Waterloo à 135 militaires	"	"	"	12,112 59	
					21,215 69
	12	4,592			
TOTAL. fr.					545,700 "
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.					552,800 "
Différence en moins au Budget de 1848. fr.					9,100 "

CHAPITRE VII, ARTICLE UNIQUE. — *Dépenses imprévues.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
Subsides aux réfugiés politiques	20,000 »	
Honoraires d'avocats et frais de procédures.	6,000 »	
Loyers et contributions des champs d'exercices	4,500 »	
Dépenses diverses non prévues.	14,503 59	
TOTAL. fr.	45,003 59	
Le crédit alloué pour 1847 s'élève à.	45,536 82	
Différence en moins au Budget de 1848. . . . fr.	533 23	

PIÈCES A L'APPUI

DU

BUDGET DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.

CAMPLEMENT.

RÉCAPITULATION

De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1848, et pour leur logement et nourriture en route.

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	"	2,576	"	"	1,184 96	"	"	1,184 96
Infanterie . . .	276	7,200	14,016	250,400	57,600	6,447 56	112,896 "	42,624 "	161,967 56
Cavalerie . . .	96	1,254	4,928	59,488	9,872	2,206 88	19,549 12	7,505 28	28,921 28
Artillerie . . .	20	544	992	11,008	2,752	456 32	5,595 92	2,056 48	7,886 72
Génie . . .	16	240	768	7,680	960	553 28	3,765 20	710 40	4,826 88
TOTAUX. . .	453	9,018	25,280	288,576	71,184	10,708 80	141,402 24	52,076 16	204,787 20
A diminuer le montant des déductions ci-dessous.									151,649 20
RESTE dépense effective. fr.									53,138 "

INDICATION

Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 5, par suite du campement des troupes.

INDICATION			LIBELLÉ DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie . .	288,000	60,480 "	"	"	"	60,480 "
2	2	2	— de la cavalerie . .	49,560	"	10,565 60	"	"	10,565 60
2	2	3	— de l'artillerie . .	13,760	"	"	2,889 60	"	2,889 60
2	2	4	— du génie . . .	8,640	"	"	"	1,814 40	1,814 40
2	3	1	Indemnité de pain . .	559,760	51,840 "	8,884 80	2,476 80	1,555 20	64,756 80
2	3	5	Casernement des chevaux.	58,720	"	1,056 "	412 80	"	2,548 80
2	3	6	— des hommes	179,880	7,200 "	1,254 "	544 "	216 "	8,994 "
TOTAUX.					119,520 "	22,420 40	6,125 20	5,585 60	151,649 20

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne
l'état-major général, pendant 32 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant droit aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	
Lieutenant-général	1	6	32	12	384	
Généraux-majors	5	10	96	8	768	
Colonels, lieutenants-colonels et majors	5	6	96	5	288	
Intendant militaire	1	2	32	5	96	
Sous-intendant militaire.	1	2	32	5	96	
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance	8	16	256	2	512	
Médecins.	principal	1	2	32	2	64
	de bataillon	2	»	64	2	128
	adjoints	2	»	64	1 $\frac{1}{2}$	96
Économe d'hôpital	1	»	32	1 $\frac{1}{2}$	48	
Commis aux écritures	2	»	64	1 $\frac{1}{2}$	96	
TOTAUX	25	44	800		2,576	

MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,576 rations de vivres de campagne, sans genièvre, à 46 centimes fr. 1,184 96 c.

INFANTERIE.

*DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie,
pendant 32 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logement et nourriture.
Colonels	4	8	128	4	512	"
Lieutenants-colonels et majors	16	32	512	2	1,024	"
Capitaines adjutants-majors	4	4	128	1 1/2	192	"
Lieutenants —	12	"	384	1 1/2	576	"
Officiers-payeurs	8	"	256	1 1/2	584	"
Porte-drapeaux	4	"	128	1 1/2	192	"
Médecins	4	"	128	2	256	"
{ de régiment	8	"	256	2	512	"
{ de bataillon	8	"	256	2	512	"
Capitaines	72	"	2,504	1 1/2	3,456	"
Lieutenants	72	"	2,504	1 1/2	3,456	"
Sous-lieutenants	72	"	2,504	1 1/2	3,456	"
TOTAUX	276	44	8,852		14,016	"
Adjutants-sous-officiers	12	"	384	1	384	96
Tambours-majors	4	"	128	1	128	32
Armuriers	4	"	128	1	128	32
Caporaux-lambours	12	"	384	1	384	96
Musiciens	56	"	1,792	1	1,792	448
Caporaux-cornets	4	"	128	1	128	32
Sergents-majors	72	"	2,504	1	2,504	576
Sergents	288	"	9,216	1	9,216	2,504
— fourriers	72	"	2,504	1	2,504	576
Caporaux	576	"	18,432	1	18,432	4,608
Tambours et cornets	144	"	4,608	1	4,608	1,152
Soldats	5,956	"	190,592	1	190,592	47,648
TOTAUX	7,200	"	250,400		250,400	57,600

MONTANT DE LA DÉPENSE.

14,016 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes fr.	6,447 56
250,400 — de sous-officiers et soldats, à 40 —	112,896 "
TOTAL	119,343 56
57,600 journées de marche, avec logement et nourriture, à 74 centimes	42,624 "
TOTAL GÉNÉRAL fr.	161,967 56
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c ^t sur la solde sur 288,000 journées, soit 60,480 "	119,320 "
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 288,000 — 51,840 "	
— II, — 3, — 0, 05 — le casernement 144,000 — 7,200 "	
RESTE fr.	42,447 56

CAVALERIE.

*DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 escadrons de cavalerie,
pendant 32 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées don- nant droit aux rations.	De rations par jour	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route et au camp.
Colonels	2	6	64	4	256	"	"
Lieutenants-colonels et majors	6	18	192	2	384	"	"
Capitaines adjudants-majors	2	4	64	1 1/2	96	"	"
Lieutenants adjudants-majors	2	4	64	1 1/2	96	"	"
Officiers-payeurs	2	2	64	1 1/2	96	"	"
Porte-étendards	2	4	64	1 1/2	96	"	"
Médecins de régiment	2	2	64	2	128	"	"
— de bataillon	2	2	64	2	128	"	"
Vétérinaires	4	4	128	1 1/2	192	"	"
Capitaines	24	48	768	1 1/2	1,152	"	"
Lieutenants	24	48	768	1 1/2	1,152	"	"
Sous-lieutenants	24	48	768	1 1/2	1,152	"	"
TOTAUX	96	190	3,072		4,928	"	"
Adjudants-sous-officiers	6	6	192	1	192	48	240
Trompettes maréchaux-des-logis	2	2	64	1	64	16	80
— brigadiers	2	2	64	1	64	16	80
Maréchaux-des-logis chefs	12	12	384	1	384	96	480
Maréchaux-des-logis	72	72	2,304	1	2,304	576	2,880
— fourriers	12	12	384	1	384	96	480
Brigadiers	144	144	4,608	1	4,608	1,152	5,760
Trompettes	56	56	1,152	1	1,152	288	1,440
Maréchaux-ferrants	24	"	768	1	768	192	"
Cavaliers	924	924	29,568	1	29,568	7,392	36,960
TOTAUX	1,234	1,210	59,488		59,488	9,872	48,400

MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,928 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes fr.	2,266 88
59,488 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	19,549 12
TOTAL	21,616 "
9 872 journées de marche, avec logement et nourriture, à 74 centimes	7,505 28
TOTAL GÉNÉRAL fr.	28,921 28
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c ^t sur la solde. sur 49,560 journées soit 10,565 60	22,420 40
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 49,560 — 8,884 80	
— II, — 3, — 5, 04 — le casernem ^{nt} des chevaux. 48,400 — 1,936 "	
— II, — 3, — 6, 05 — — des hommes. 24,680 — 1,234 "	
RESTE fr.	6,500 88

ARTILLERIE.

*DEVIS de la dépense résultant du campement de deux batteries d'artillerie,
pendant 52 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées don- nant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Major.	1	2	52	2	64	"	"
Capitaines	6	12	192	1 1/2	288	"	"
Lieutenants	5	10	160	1 1/2	240	"	"
Sous-lieutenants	5	10	160	1 1/2	240	"	"
Médecin de bataillon	1	1	52	2	64	"	"
Vétérinaires	2	2	64	1 1/2	96	"	"
TOTAUX.	20	57	640		992	"	"
Maréc.-des-logis chefs et adj ^{ts} de batterie.	4	4	128	1	128	52	160
Maréchaux-des-logis	24	24	768	1	768	192	960
— — fourriers.	5	5	96	1	96	24	120
Brigadiers	20	12	640	1	640	160	480
— artificiers	8	4	256	1	256	64	160
Trompettes	7	7	224	1	224	56	280
Ouvriers	10	"	520	1	320	80	"
Maréchaux-ferrants	4	"	128	1	128	52	"
Canonniers et conducteurs	264	204	8,448	1	8,448	2,112	8,160
TOTAUX.	544	258	11,008		11,008	2,752	10,520

MONTANT DE LA DÉPENSE.

992 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes fr.	456 52
11,008 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	5,395 92
TOTAL.	5,850 24
2,752 journées de marche, avec logement et nourriture, à 74 centimes	2,056 48
TOTAL GÉNÉRAL.	7,886 72
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^s sur la solde. sur 15,760 journées, soit 2,880 00	6,125 20
— II, — 5, — 1, 18 — pour le pain 15,760 — 2,476 80	
— II, — 5, — 5, 04 — pour le casernem ^{nt} des chevaux. 10,520 — 412 80	
— II, — 5, — 6, 05 — — — des hommes. 6,880 — 344 »	
RESTE.	1,763 52

GÉNIE.

DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies du régiment du génie, pendant 32 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.
Capitaines	8	»	256	1 1/2	584	»
Lieutenants	4	»	128	1 1/2	192	»
Sous-lieutenants	4	»	128	1 1/2	192	»
TOTAUX	16	»	512		768	»
Sergents-majors	4	»	128	1	128	16
Sergents	20	»	640	1	640	80
— fourriers	4	»	128	1	128	16
Caporaux	24	»	768	1	768	96
Tambours	8	»	256	1	256	52
Sapeurs-mineurs	180	»	5,760	1	5,760	720
TOTAUX	240	»	7,680		7,680	960

MONTANT DE LA DÉPENSE.

768 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes fr.	353 28
7,680 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	3,765 20
TOTAL fr.	4,116 48
960 journées de marche, avec logement et nourriture, à 74 centimes	710 40
TOTAL GÉNÉRAL fr.	4,826 88
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^t sur la solde sur 8,640 journées, soit 1,814 40	} 3,585 60
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 8,640 — 1,555 20	
— II, — 3, — 6, 05 — pour le casernem ^{nt} des hommes. 4,520 — 216 »	
RESTE fr.	1,241 28

RÉCAPITULATION

*De la dépense pour vivres de campagne des troupes préposées à la garde du camp,
pendant 334 jours.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL.
	Officiers.	Sous-offi- ciers et soldats.	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie	25	2	11,905	184,958	5,476 30	90,629 42	96,105 72
Artillerie	1	25	549	9,150	252 54	4,485 50	4,738 04
Génie	4	100	2,004	55,400	921 84	16,566 "	17,287 84
TOTAUX.	28	127	14,458	227,508	6,650 68	111,478 92	118,129 60
La troupe étant couchée sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le prix de la paille sur 227,500 jour- nées, soit, à 2 centimes							4,550 16
RESTE. fr.							113,579 44
Il y a encore à déduire :							
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c' sur la solde d'infanterie . . sur 184,958 journées, soit 58,841 18							89,050 20
— II, — 2, — 5, 21 — — d'artillerie 9,150 — 1,921 50							
— II, — 2, — 4, 21 — — du génie 55,400 — 7,014 "							
— II, — 5, — 1, 18 — pour le pain 227,508 — 40,951 44							
— II, — 5, — 5, 04 — pour le casern ^{nt} des chevaux. 8,052 — 522 08							
RESTE, dépense effective. fr.							24,529 24

INFANTERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 334 jours.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT aux RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major	1	2	534	2	668
Lieutenant adjudant-major.	1	»	534	1 1/2	501
Médecin de bataillon	1	»	534	2	668
Officier payeur	1	»	534	1 1/2	501
Capitaines	6	»	2,004	1 1/2	3,006
Lieutenants	6	»	2,004	1 1/2	3,006
Sous-lieutenants	6	»	2,004	1 1/2	3,006
Lieutenant ou sous-lieutenant de la compagnie de discipline employé aux travaux du camp	1	»	534	1 1/2	(a) 549
TOTAUX	25	2	7,714		11,905
Adjudant sous-officier	1	»	534	1	534
Caporal-tambour	1	»	534	1	534
Sergents-majors	6	»	2,004	1	2,004
Sergents	24	»	8,016	1	8,016
— fourriers	6	»	2,004	1	2,004
Caporaux	48	»	16,032	1	16,032
Tambours et cornets	12	»	4,008	1	4,008
Soldats.	264	»	88,176	1	88,176
Soldats de la compagnie de discipline employés aux travaux du camp	175	»	64,050	1	(a) 64,050
TOTAUX	537	»	184,958		184,958

MONTANT DE LA DÉPENSE.

11,905 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes.	5,476	30
184,958 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	90,629	42
TOTAL.	96,105	72
<i>Il y a à déduire :</i>		
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c ^e sur la solde. sur 184,958 journées, soit 58,841 18	72,155	62
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 184,958 — 53,292 44		
RESTE. . . . fr.	23,972	10

a) Pendant toute l'année.

ARTILLERIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un détachement du train d'artillerie, qui occupera le camp pendant l'année 1848.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				Observations.
	Hommes.	Chevaux.	DE JOURNÉES donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL DES RATIONS.	DE JOURNÉES de chevaux DE TROUPE.	
Lieutenant ou sous-lieutenant. . .	1	1	566	1 1/2	549	"	
Sous-officiers et soldats.	25	22	9,150	1	9,150	8,052	

MONTANT DE LA DÉPENSE.

549 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes. fr.	252 54
9,150 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	4,483 50
TOTAL.	4,736 04
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 3, 21 c ^t sur la solde sur 9,150 journées, soit 1,921 50	} 5,890 58
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 9,150 — 1,647 »	
— II, — 3, — 5, 04 — pour le casernem ^{nt} des chevaux. 8,052 — 522 08	
RESTE. fr.	845 46

GÉNIE.

DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour une compagnie du régiment du génie, qui gardera le camp pendant 334 jours.

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par JOUR.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines	2	668	1 $\frac{1}{2}$	1,002
Lieutenant	1	334	1 $\frac{1}{2}$	501
Sous-lieutenant	1	334	1 $\frac{1}{2}$	501
TOTAUX.	4	1,336		2,004
Sergent-major	1	334	1	334
Sergents	5	1,670	1	1,670
— fourrier	1	334	1	334
Caporaux	6	2,004	1	2,004
Tambours	2	668	1	668
Sapeurs-mineurs	85	28,390	1	28,390
TOTAUX.	100	33,400		33,400

MONTANT DE LA DÉPENSE.

2,004 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes fr.	921 84
33,400 — de sous-officiers et soldats, à 49 —	16,566 "
TOTAL. fr.	17,287 84
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c ^r sur la solde sur 33,400 journées, soit 7,014 "	13,026 "
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain 33,400 — 6,012 "	
RESTE. fr.	4,261 84

DEVIS

De la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 8 jours de marche.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX	De journées dont nant droit aux rations	De rations par jour	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture	De journées de chevaux de troupe en route et au camp
Officiers	132	192	5,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	"	"
Sous-officiers et soldats .	2,550	450	49,550	1	49,550	25,500	13 950

MONTANT DE LA DEPENSE.

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 46 centimes	fr	2,202 48
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 49 —		24,181 50
TOTAL	fr	26,383 98
25,500 journées de marche, avec logement et nourriture, à 74 centimes .		17 500
TOTAL GÉNÉRAL	fr	43,773 98
<i>Il y a à déduire</i>		
Du chap. II, sect 2, art. 3, 21 c ^t sur la solde	sur 72,850 journées, soit	15,298 50
— II, — 3, — 1, 18 — pour le pain	72,850 —	15,115 "
— II, — 3, — 5, 04 — pour le casernem ^t des chevaux	13,950 —	538 "
— II, — 3, — 6, 05 — — des hommes	56,425 —	1,821 25
RESTE	fr	12 983 25

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.

	PAGES.
DISCOURS DU MINISTRE	3
Projet de loi fixant le chiffre du Budget de la Guerre pour l'exercice 1848	5
Budget général des dépenses du Ministère de la Guerre.	6-7
Notes relatives aux changements introduits dans le Budget de la Guerre pour l'exercice 1848	9-16

Développements du Budget de la Guerre pour 1848.

CHAPITRE 1 ^{er} . — Administration centrale	18-19
CHAPITRE II. — SECTION 1 ^{re} . — Solde de l'état-major	ib.
— — 2 ^e . — Solde et habillement des diverses armes	ib.
— — 3 ^e . — Masses des corps, frais divers et indemnités. — Récapitulation du chapitre II	20-21
CHAPITRE III. — École militaire	ib.
CHAPITRE IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux	22-23
CHAPITRE V. — Matériel de l'artillerie et du génie	ib.
CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions	ib.
CHAPITRE VII. — Dépenses imprévues	ib.
Récapitulation	24-25

Pièces servant de développements.

CHAPITRE 1 ^{er} . — Administration centrale	29
CHAPITRE II. — SECTION 1 ^{re} . — Art. 1 ^{er} . — État-major général	30
— — — 2. — État-major des provinces et des places	31
— — — 3. — Service de l'intendance et de l'administration militaire	32
— — — 4. — Service de santé et administration des hôpitaux	33-34
— — — 5. — Frais de représentation	35
— SECTION 2. — 1 ^{er} . — Arme de l'infanterie. — Régiment d'élite	36
— — — Douze régiments d'infanterie	37
— — — Trois — de chasseurs à pied	38
— — — Cadre de réserve	39
— — — Compagnie sédentaire de sous-officiers	40
— — — Deux compagnies sédentaires de fusiliers	41
— — — Division de discipline	42
— — — Compagnie d'enfants de troupe	43
— — — Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie	44

CHAPITRE II. — SECTION 2. — ART. 2.	Arme de la cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval	45
—	— Deux régiments de lanciers	46
—	— Deux régiments de cuirassiers	47
—	— Régiment des guides	48
—	— Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie	49
—	3. — Arme de l'artillerie. — État-major	50
—	— 1 ^{er} régiment d'artillerie	51—52
—	— 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	53—54
—	— Escadron du train d'artillerie	55
—	— Compagnie de pontonniers	56
—	— — d'ouvriers d'artillerie	57
—	— — armuriers	58
—	— — sédentaire d'artificiers	59
—	— Récapitulation de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie	60
—	4. — Arme du génie. — État-major	61
—	— Régiment du génie	62
—	5. — Corps de la gendarmerie	63
—	SECTION 3.	
—	1 ^{er} . — Masse de pain	64
—	2. — Masse de fourrages	65
—	3. — Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	66
—	4. — Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	67
—	5. — Masse de casernement des chevaux	68
—	6. — — des hommes	69
—	7. — Frais de route des officiers	70
—	8. — Transports généraux et autres	71
—	9. — Primes de rengagement	72
—	10. — Chauffage et éclairage des corps-de-garde	75
—	11. — Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture	74
—	12. — Remonte	75
—	13. — Frais de bureau et d'administration des corps	76
CHAPITRE III. — École militaire		77—78
CHAPITRE IV. — Matériel du service de santé et des hôpitaux		79
CHAPITRE V. — ART. 1 ^{er} . — Matériel de l'artillerie		80—85
—	2. — — du génie	86—87
CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions		88—89
CHAPITRE VII. — Dépenses imprévues		90
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Guerre pour 1848. — Campement</i>		91
<i>Récapitulation de la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1848, etc.</i>		95
<i>Tableau des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes</i>		<i>ib.</i>
<i>État-major général. — Devis de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne l'état-major général, pendant 52 jours</i>		94
<i>Infanterie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		95
<i>Cavalerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		96
<i>Artillerie. — Devis de la dépense résultant du campement de 2 batteries d'artillerie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		97
<i>Génie. — Devis de la dépense résultant du campement de 4 compagnies du régiment du génie, pendant 52 jours et 8 jours de marche</i>		98
<i>Récapitulation de la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp, pendant 554 jours</i>		99
<i>Infanterie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 554 jours</i>		100
<i>Artillerie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour un détachement du train d'artillerie qui occupera le camp pendant l'année 1848.</i>		101
<i>Génie. — Devis de la dépense pour vivres de campagne pour une compagnie du régiment du génie qui gardera le camp pendant 554 jours</i>		102
<i>Devis de la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 8 jours de marche.</i>		105